



Boischatel
De nature exceptionnelle

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés, entre 9 h et 12 h, le 8^e jour du mois de juillet 2026.

MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

AVIS PUBLIC – Règlement numéro 184.15 ayant pour objet la modification du règlement numéro 27 intitulé Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré et ses amendements relativement aux immeubles d'intérêt patrimonial, à l'abattage d'arbres et à diverses dispositions

HÔTEL DE VILLE

Site Internet de la Municipalité

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 8^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2026.

Daniel Boudreault
Greffier



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT #184.15

Règlement #184.15 ayant pour objet la modification du règlement #27 intitulé *Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré* et ses amendements relativement aux immeubles d'intérêt patrimonial, à l'abattage d'arbres et à diverses dispositions

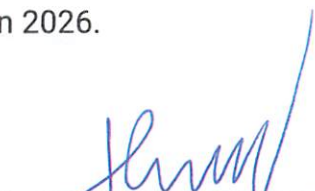
Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné :

Que le ministre des Affaires municipales, en date du 22 juin 2026, a **APPROUVÉ** le Règlement numéro CENT-QUATRE-VINGT-QUATRE POINT QUINZE (184.15) « Règlement ayant pour effet de modifier le règlement #27 intitulé *Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré* et ses amendements relativement aux immeubles d'intérêt patrimonial, à l'abattage d'arbres et à diverses dispositions ».

Que la Communauté métropolitaine de Québec, en date du 19 juin 2026, a également **APPROUVÉ** ce règlement par sa résolution #C-2026-70.

Que le susdit règlement est entré en vigueur le 22 juin 2026 conformément à l'article 53.11.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).

Donné à Château-Richer, ce 25e jour de juin 2026.



Jean-François Guillot,

directeur général et greffier-trésorier



Château-Richer, le 25 juin 2026

Municipalité de Boischatel
M. Carl Michaud, Directeur général
45, rue Bédard
Boischatel (Québec) G0A 1H0

Objet : ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement #184.15 ayant pour objet la modification du règlement #27 intitulé *Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré* et ses amendements relativement aux immeubles d'intérêt patrimonial, à l'abattage d'arbres et à diverses dispositions

Monsieur

Conformément à l'article 53.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), nous vous transmettons, par la présente, copie de la lettre du ministre des Affaires municipales confirmant l'entrée en vigueur du règlement 184.15 en date du 22 juin 2026, l'avis public associé à cette entrée en vigueur ainsi qu'une copie certifiée conforme dudit règlement.

En vertu de l'article 58 de la LAU, les municipalités disposent de six mois suivant la date d'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement pour adopter tout règlement de concordance nécessaire, soit jusqu'au 22 décembre 2026. Passé ce délai, le Conseil de la MRC devra refuser de se prononcer sur toute modification au plan d'urbanisme (LAU, art. 109.7) et sur tout règlement d'urbanisme (LAU, art. 137.3) qui lui est transmis par la municipalité, sauf exceptions prévues par la loi.

Afin de vous appuyer dans cet exercice de concordance, et en respect de l'article 53.11.4 de la LAU, nous vous transmettons également un document indiquant la nature des modifications que les municipalités auront à apporter à leur plan d'urbanisme ou leur réglementation d'urbanisme.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean-François Guillot,
Directeur général et greffier-trésorier

p.j. Copie de la lettre du ministre des Affaires municipales
Avis public
Document indiquant la nature des modifications à apporter par les municipalités
Copie certifiée conforme du règlement #184.15.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

RÈGLEMENT #184.15

**AYANT POUR OBJET LA MODIFICATION
DU RÈGLEMENT #27 INTITULÉ
« SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC
DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ » ET SES
AMENDEMENTS RELATIVEMENT AUX
IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL,
À L'ABATTAGE D'ARBRES ET À
DIVERSES DISPOSITIONS**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

Jean-François Guillet
Directeur général et greffier-trésorier – MRCCDB

SÉANCE RÉGULIÈRE du Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré, tenue le 6 mai 2026, à 19 h 00, à laquelle assemblée étaient présents:

- M. Pierre Lefrançois, préfet et maire de L'Ange-Gardien
Mme Mélanie Royer-Couture, mairesse de Saint-Ferréol-les-Neiges et préfète suppléante
MM. Maxime Roberge, représentant de Château-Richer
Jacques Bouchard, maire de Sainte-Anne-de-Beaupré
Serge Simard, maire de Beaupré
Mario Langevin, maire de Saint-Joachim
Sébastien Sylvain, maire de Saint-Tite-des-Caps
Gilles Routhier, représentant de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente

Étaient absents :

- MM. Benoît Bouchard, maire de Boischatel
Giño Pouliot, maire de Château-Richer

Les membres présents forment le quorum.

CONSIDÉRANT QUE le règlement de concordance #184 au Plan métropolitain d'aménagement et de développement modifiant le règlement #27 intitulé « Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Côte-de-Beaupré et ses amendements » est entré en vigueur le 17 janvier 2014, conformément à l'article 56.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 47 de la LAU, la MRC de La Côte-de-Beaupré peut modifier son schéma d'aménagement et de développement durable (SADD);

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite assurer une cohérence entre son SADD et son inventaire des immeubles patrimoniaux adopté en vertu de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel;

CONSIDÉRANT QUE divers autres ajouts, correctifs et modifications du SADD sur plusieurs thématiques sont nécessaires afin de répondre à différents besoins de la MRC et des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré du 4 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté le projet de règlement #184.15 le 4 mars 2026 par la résolution #2026-03-41 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a obtenu un avis de non-conformité de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) le 16 avril 2026 par la résolution C-2026-42 ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au règlement afin de tenir compte des préoccupations formulées par la CMQuébec ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a obtenu un avis favorable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est déroulée le 29 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil de la MRC et que tous ses membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE les annexes font partie intégrante du règlement et de cette résolution ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MÉLANIE ROYER-COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le présent règlement numéro CENT QUATRE-VINGT-QUATRE POINT QUINZE (184.15) soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, ADMINISTRATIVES ET INTERPRÉTATIVES

Article 1.1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 1.2 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement portera le titre suivant et le numéro 184.15 :

« Règlement ayant pour objet la modification du règlement #27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de la Côte-de-Beaupré » et ses amendements relativement aux immeubles d'intérêt patrimonial, à l'abattage d'arbres et à diverses dispositions »

Article 1.3 : TERRITOIRE ASSUJETTI

Le présent règlement s'applique sur la totalité du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Article 1.4 : BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement vise à assurer la compatibilité du schéma d'aménagement et de développement avec les nouvelles exigences

prévues dans la Loi sur le patrimoine culturel et à apporter d'autres ajustements divers. De manière générale, ce règlement vise les objectifs suivants :

- Mettre à jour l'inventaire des immeubles patrimoniaux de la MRC et le contenu du SADD qui y est relié ;
- Préciser le contenu obligatoire des règlements de démolition et des règlements sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;
- Clarifier diverses dispositions relatives à l'abattage d'arbres pour en faciliter l'application ;
- Ajouter des conditions au dépassement de certaines normes liées aux chemins d'accès et aux aires d'assemblage et d'entretien nécessaires à des éoliennes ;
- Définir le terme « maison d'habitation » ;
- Préciser la portée des projets particuliers autorisés par l'article 5.17.2 et corriger les lots associés à l'un des secteurs visés ;
- Permettre, sous certaines conditions, l'utilisation de roulottes comme cantine mobile ou camion de cuisine mobile ;
- Introduire des dispositions spécifiques à certains bâtiments situés dans les affectations forestières ;
- Introduire un nouveau lieu d'emploi et ajuster les limites d'un lieu d'emploi existant ;
- Procéder à d'autres correctifs mineurs.

Article 1.5 : CONCURRENCE AVEC D'AUTRES RÈGLEMENTS OU LOIS, ET PRÉSÉANCE

Aucune disposition du règlement ne peut être interprétée comme ayant pour effet de soustraire une personne physique ou morale à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement provincial ou fédéral. Le fait de se conformer au présent règlement ne soustrait pas à l'obligation de se conformer à tout autre règlement applicable en l'espèce, sauf lorsque prescrit spécifiquement.

Article 1.6 : VALIDITÉ

Le présent règlement est adopté dans son ensemble, titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de manière que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer en y apportant les ajustements nécessaires.

Article 1.7 : INCOMPATIBILITÉ ENTRE UNE DISPOSITION GÉNÉRALE ET UNE DISPOSITION SPÉCIFIQUE

En cas d'incompatibilité entre une disposition générale et une disposition spécifique portant sur le même objet, la disposition spécifique prévaut sur la disposition générale.

CHAPITRE 2 MODIFICATIONS LIÉES AU IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Article 2.1 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.3.1

Le présent article modifie l'article 3.3.1 *Protection et mise en valeur des sites patrimoniaux et des parcours anciens* de la manière suivante :

- 1) Le deuxième alinéa de la section *Sites et bâtiments d'intérêt culturel et historique* est remplacé par le contenu suivant :

« Les inventaires des immeubles patrimoniaux réalisés à ce jour dans la MRC de La Côte-de-Beaupré démontrent la richesse et la diversité des styles architecturaux. Les premiers inventaires réalisés entre 1977 et 1979 ont été précisés en 2002, 2015 et 2026. L'inventaire des immeubles patrimoniaux mis à jour en 2026 est présenté à l'annexe 6. »

- 2) Le cinquième alinéa de la section *Sites et bâtiments d'intérêt culturel et historique* est remplacé par le contenu suivant :

« La MRC compte sur son territoire plusieurs sites et bâtiments patrimoniaux cités ou classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Ceux-ci sont présentés à l'annexe 7. Certains de ces immeubles sont par ailleurs d'intérêt métropolitain. »

Article 2.2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.3.1.1

Le présent article modifie l'article 3.3.1.1 *L'avenue Royale et les parcours anciens* de la manière suivante :

- 1) Le premier paragraphe du troisième alinéa est remplacé par le contenu suivant :

« Les sites et immeubles patrimoniaux listés aux annexes 6 et 7. À cette fin, les municipalités sont tenues d'informer la MRC de tout changement d'adresse, démolition, déplacement ou modification majeure en lien avec l'enveloppe extérieure (ex. agrandissement, changement de revêtement) d'un immeuble. »

- 2) Au deuxième paragraphe du troisième alinéa, l'expression « bâtiments existants de l'inventaire du patrimoine bâti » est remplacé par « immeubles patrimoniaux ».

Article 2.3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.3.1.2

Le présent article modifie l'article 3.3.1.2 *Les sites et bâtiments d'intérêt culturel et historique* de la manière suivante :

- 1) Le premier alinéa est remplacé par le contenu suivant :

« La Côte-de-Beaupré possède un patrimoine bâti d'une grande richesse. Certains bâtiments sont d'ailleurs classés ou reconnus en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel; ils sont présentés à l'annexe 7. La MRC favorise la mise en valeur de ces immeubles, entre autres par une utilisation publique ou qui permet d'en faire bénéficier la population. D'autre part, les interventions réalisées sur les immeubles patrimoniaux de l'inventaire du patrimoine bâti, présenté à l'annexe 6, et leurs parcelles doivent se faire dans le respect de leurs caractéristiques d'origine afin de préserver leur caractère patrimonial. »

- 2) Dans la première puce du deuxième alinéa, le terme « bâtiments » est remplacé par « immeubles ».

- 3) Le contenu de la deuxième puce du deuxième alinéa est remplacé par le contenu suivant : « les immeubles et sites patrimoniaux classés ou cités en vertu de la LPC identifiés à l'annexe 7. »

4) Ajout, entre le troisième et le quatrième alinéa, du contenu suivant :

« Plusieurs modifications de la LPC ont eu lieu en 2021. Depuis ces ajustements, la LPC prévoit qu'une MRC doit adopter d'ici avril 2026 un inventaire des immeubles sur son territoire qui ont été construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale et peut également y inclure des immeubles dont la construction est plus récente. Pour le territoire de la MRC, cet inventaire est présenté aux annexes 6 et 7.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) prévoit également l'adoption obligatoire par les municipalités locales d'un règlement de démolition et d'un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments s'appliquant minimalement aux immeubles patrimoniaux»

Article 2.4 : REMPLACEMENT DE LA FIGURE 32

Le présent article remplace la Figure 32 intitulée « Les sites et bâtiments patrimoniaux » par la figure présentée à l'annexe 1 du présent règlement et remplace le titre de la figure par « Les sites et immeubles patrimoniaux ».

Article 2.5 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.18

Le présent article modifie l'article 5.18 *Dispositions relatives à la mise en valeur des bâtiments d'intérêt patrimonial* en remplaçant le premier et le deuxième alinéa par le contenu suivant :

« La MRC croit à l'importance de préserver et de mettre en valeur les immeubles patrimoniaux, tant pour la mémoire collective et l'identité de la population de la Côte-de-Beaupré que pour le développement touristique de la région. Ainsi, elle désire sensibiliser la population de la Côte-de-Beaupré à la notion de patrimoine bâti et l'accompagner lors de la réalisation de travaux de restauration sur les immeubles patrimoniaux.

Les présentes dispositions doivent être intégrées dans un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour chacune des municipalités du territoire. Elles visent la conservation et la mise en valeur des immeubles présentant un intérêt patrimonial sur l'ensemble du territoire de la MRC, de même que l'environnement immédiat dans lequel ils s'inscrivent. Les immeubles visés par cette disposition sont minimalement ceux listés à l'annexe 6 ayant une cote de valeur patrimoniale y étant identifiée comme forte, supérieure ou exceptionnelle ainsi que les immeubles listés à l'annexe 7. »

Article 2.6 : ABROGATION DES ARTICLES 5.18.2 À 5.18.2.2

Le présent article abroge les articles 5.18.2 à 5.18.2.2.

Article 2.7 : AJOUT DES ARTICLES 5.21 À 5.21.3

Le présent article ajoute, après l'article 5.20.7.1 *Usages permis dans les bâtiments assujettis* ajouté par le présent règlement, le contenu suivant :

« 5.21 Dispositions relatives à la démolition, l'occupation et l'entretien des immeubles patrimoniaux

Lorsque mentionné, les dispositions de la présente section doivent être intégrées dans un règlement de démolition et/ou dans un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

5.21.1 Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent à la présente section et doivent être intégrées par les municipalités locales dans un règlement de démolition :

Démolition : Démantèlement, déplacement ou destruction complète ou partielle d'un immeuble.

Valeur patrimoniale : La valeur patrimoniale d'un immeuble peut être une valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique, sociale, technologique ou urbanistique, ou toute combinaison de ces valeurs. La valeur patrimoniale d'un immeuble peut aussi être liée à un statut juridique de protection dont la gestion relève d'une municipalité ou de la MRC.

Une telle valeur patrimoniale est rattachée à une échelle spatiale (ex. immeuble à caractéristiques rares ou uniques à l'échelle régionale) et peut être reliée à un sentiment d'appartenance lié à une identité territoriale développée par la collectivité locale ou régionale envers l'immeuble.

5.21.2 Démolition des immeubles patrimoniaux

Chaque municipalité locale doit adopter un règlement de démolition s'appliquant minimalement aux immeubles patrimoniaux. Le contenu de ces règlements doit respecter le contenu minimal prescrit par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), notamment les critères énumérés au troisième et au quatrième paragraphe de l'article 148.0.2.

La démolition d'un immeuble patrimonial ne peut en aucun cas être soustraite de l'application du règlement de démolition, sauf sur ordonnance de la Cour supérieure selon les dispositions prévues à l'article 231 de la LAU.

La MRC suggère aux municipalités locales d'intégrer dans leurs règlements de démolition des mesures en lien avec la gestion des matières résiduelles, notamment :

- Exiger, pour toute demande de démolition, un plan de gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) comprenant :
 - Un inventaire des matériaux récupérables;
 - Des modalités de tri, de recyclage et de réutilisation ;
 - La destination des matières (ex. écocentres, centres de tri, organismes de réemploi) ;
- Exiger que les matières soient triées afin d'éviter de jeter les résidus de CRD avec les matières destinées à l'élimination et exiger la preuve de disposition dans des sites autorisés ;
- Prévoir une garantie financière pour assurer le respect du plan de gestion des CRD ;
- Exiger un bilan post-démolition (ex. quantités triées, destinations, taux de valorisation).

5.21.3 Occupation et entretien des immeubles patrimoniaux

Chaque municipalité locale doit adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments s'appliquant minimalement aux immeubles patrimoniaux. Ce règlement doit comprendre l'ensemble du contenu minimal exigé par la LAU et ne peut soustraire aucun immeuble patrimonial de son application. Ce règlement doit également minimalement inclure des normes visant le maintien en bon état de fonctionnement par le propriétaire des composantes suivantes :

- Système d'alimentation en eau potable ;
- Système de chauffage.

Le règlement doit inclure que les immeubles patrimoniaux qui ont été conçu pour être chauffé doivent être maintenus à un minimum de 10°C au centre du bâtiment en tout temps. »

Article 2.8 : MODIFICATION DE L'ANNEXE 6

Le présent article remplace le titre de l'annexe 6 *Inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Côte-de-Beaupré* par le titre « Inventaire des immeubles patrimoniaux ». Le contenu de cette annexe est également remplacé par le contenu de l'annexe 2 du présent règlement.

Article 2.9 : MODIFICATION DE L'ANNEXE 7

Le présent article remplace le titre de l'annexe 7 *Répertoire du patrimoine culturel* par le titre « Immeubles et sites patrimoniaux cités ou classés ». Le contenu de cette annexe est également remplacé par le contenu de l'annexe 3 du présent règlement.

CHAPITRE 3 MODIFICATION DES NORMES D'ABATTAGE D'ARBRES

Article 3.1 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.8.1

Le présent article modifie l'article 5.8.1 *Définitions* en remplaçant la définition de « coupe partielle » par l'énoncé suivant :

« *Coupe partielle* : une coupe qui consiste à prélever un maximum de 40% de la surface terrière du peuplement et qui vise à maintenir un couvert forestier fermé et des arbres d'au moins 7 mètres de hauteur. Par exemple, la coupe de jardinage est une coupe partielle. »

Article 3.2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.8.2

Le présent article modifie l'article 5.8.2 *L'abattage d'arbres sur un terrain de moins de quatre hectares* en ajoutant dans un nouveau paragraphe au 2^e alinéa le contenu suivant :

« La coupe d'arbres susceptibles d'être décimés par une épidémie prévue avec une forte mortalité anticipée, telle que la tordeuse des bourgeons de l'épinette ou l'agrile du frêne, suivant une prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier. »

Article 3.3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.8.3.1

Le présent article modifie le premier alinéa de l'article 5.8.3.1 *Champ d'application* en ajoutant, à la fin de la phrase, l'expression « et lorsque le prélèvement de matière ligneuse est autorisé à titre d'usage complémentaire à un usage récréatif intensif ou extensif ».

Article 3.4 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.8.3.2

Le présent article remplace le contenu de l'article 5.8.3.2 *Largeur de la lisière boisée à l'intérieur de la zone de protection intensive* par le contenu suivant :

« À l'intérieur des bassins versants des prises d'eau de surface municipale, la largeur de la lisière boisée à conserver à l'intérieur d'un rayon d'un kilomètre en amont des prises d'eau potable est fixée à 20 mètres d'un cours d'eau ou d'un lac. »

Article 3.5 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.8.3.3

Le présent article modifie le premier alinéa de l'article 5.8.3.3 *Largeur de la lisière boisée à l'intérieur de la zone de protection extensive* en remplaçant l'expression « l'intérieur de la zone de protection extensive » par « l'extérieur d'un rayon d'un kilomètre en amont des prises d'eau potable ».

Article 3.6 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.8.3.5

Le présent article remplace le premier alinéa de l'article 5.8.3.5 *Intervention à proximité de certains cours d'eau intermittents* par le contenu suivant :

« Dans le cas d'un cours d'eau intermittent où aucune lisière boisée de zone de protection intensive ou extensive n'est exigée, le passage de la machinerie est interdit à moins de : »

Article 3.7 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.8.3.9

Le présent article modifie le premier alinéa de l'article 5.8.3.9 *Maintien du couvert forestier dans la zone de protection extensive pour une superficie forestière de moins de 800 hectares* en ajoutant l'expression « À l'extérieur d'un rayon d'un kilomètre en amont des prises d'eau potable, » au début de la phrase.

Article 3.8 : MODIFICATION DE L'ANNEXE 2

Le présent article modifie le tableau de compatibilité des usages « Affectations urbaines » de l'Annexe 2 de la manière suivante :

- 1) La compatibilité du sous-usage « Exploitation forestière » dans la colonne « Réserve d'urbanisation » est remplacé par « R^{5 et 7} ».
- 2) Une septième note est ajoutée à la suite du tableau et présente le contenu suivant : « Cet usage est autorisé à la fois comme usage principal et comme usage complémentaire.

CHAPITRE 4 MODIFICATIONS DE DISPOSITIONS DIVERSES

Article 4.1 : AJOUT DE L'ARTICLE 3.1.3.5

Le présent article ajoute, après l'article 3.1.3.4.2 *Affectation villégiature et zone prioritaire d'aménagement de la villégiature*, le contenu suivant :

« 3.1.3.5 Dispositions spécifiques à certains bâtiments situés en affectations forestières »

Les différentes affectations forestières de la MRC de La Côte-de-Beaupré ont accueilli des usages diversifiés au cours des années. Dans certains secteurs, des bâtiments d'envergure y ont été implantés (fins d'utilité publique, récréatives, etc.).

Ces bâtiments sont toutefois limités à des usages précis. Advenant la fin de ces usages, la situation viendrait restreindre considérablement les possibilités d'exploitation et de reconversion des bâtiments. Cela pose notamment un risque que ces bâtiments, dont certains sont d'intérêt patrimonial, se retrouvent à l'abandon.

Ayant un désir de mettre en valeur ces bâtiments et d'en assurer la pérennité, la MRC introduit au document complémentaire (article 5.20.7) des dispositions normatives visant à encadrer les possibilités de conversion de ces bâtiments afin de s'assurer 1) de leur mise en valeur et 2) de la compatibilité des éventuels nouveaux usages avec les activités environnantes. »

Article 4.2 : AJOUT DES ARTICLES 5.20.7 ET 5.20.7.1

Le présent article ajoute, après l'article 5.20.6 *Construction et conditions d'implantation d'un refuge forestier*, le contenu suivant :

« 5.20.7 Dispositions spécifiques à certains bâtiments situés en affectations forestières

Tel que présenté à l'article 3.1.3.5, la MRC souhaite encadrer les usages autorisés dans certains bâtiments de différentes natures (utilité publique, récréative, institutionnelle, etc.) situés dans les affectations forestières.

Lorsqu'une municipalité souhaite se prévaloir de la possibilité de convertir un usage à l'intérieur d'un tel bâtiment, elle doit intégrer les dispositions suivantes dans un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Ces dispositions visent la mise en valeur des bâtiments concernés tout en assurant l'harmonisation avec le milieu forestier environnant.

Le présent article permet uniquement les projets particuliers de modification ou d'occupation des bâtiments existants sur les lots suivants et selon les usages suivants :

Saint-Tite-des-Caps :

- Lot 6 212 731 (101-A, avenue de la Montagne)
 - Usages permis : 2, 5, 10, 14, 15, 16
- Lot 6 212 733 (97, avenue de la Montagne)
 - Usages permis : 2, 3, 4, 10, 11, 12

Note de bas de page 1 : Seule la grange restaurée située sur ce lot est visée par les présentes dispositions.

5.20.7.1 Usages permis dans les bâtiments assujettis

Les usages permis diffèrent selon les bâtiments visés afin d'assurer la compatibilité avec le milieu environnant. Les usages suivants sont permis lorsque spécifiés à l'article 5.20.7 :

1. Usage résidentiel de faible densité (1 à 2 logements)
2. Usage résidentiel de moyenne densité (3 à 8 logements)
3. Usage résidentiel de haute densité (8 logements et plus)
4. Résidence pour personnes âgées
5. Service administratif et/ou professionnel
6. Commerce et service local et/ou de proximité
7. Commerce et service de détail
8. Commerce et service de restauration
9. Bistro, bar, débit de boisson
10. Auberge, gîte touristique (*Bed & Breakfast*)
11. Hébergement touristique (hôtel, motel)

12. Service public et institutionnel
13. Service des travaux publics
14. Centre communautaire
15. Centre multifonctionnel
16. Galerie d'art, musée
17. Loisirs et spectacles (salle de concert, théâtre, etc.)
18. Récréation intensive
19. Établissement de transformation de produits artisanaux alimentaires (boulangerie, fromagerie, pâtisserie, microbrasserie, boucherie, etc.)
20. Industriel artisanal (atelier d'artisan de type ébénisterie, forge, photographie, orfèvrerie, textile, etc.)
21. Commerce et service à contrainte (commerce de gros, entreposage intérieur, entreprise de construction)
22. Commerce et service lié aux véhicules
23. Transformation de produits agricoles »

Article 4.3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.2.1.1

Le présent article modifie le tableau 12 de l'article 3.2.1.1 *Organisation spatiale des lieux d'emploi* en ajoutant, dans la section « Caractérisation des lieux d'emploi », dans la ligne « Type C » et après la ligne « 6-C », la ligne suivante :

«

7-C	1,6 ha	Tc/d; Ta/ -500 m	15 000 m ²
-----	--------	---------------------	-----------------------

»

Article 4.4 : REMPLACEMENT DE LA FIGURE 21

Le présent article remplace la Figure 21 intitulée « Les lieux d'emploi de Boischatel et L'Ange-Gardien » de l'article 3.2.1.2 *Aménagement durable des lieux d'emploi* par la figure présentée à l'annexe 4 du présent règlement.

Article 4.5 : REMPLACEMENT DE LA FIGURE 26

Le présent article remplace la Figure 26 intitulée « Lieux d'emploi de Saint-Tite-des-Caps » de l'article 3.2.1.2 *Aménagement durable des lieux d'emploi* par la figure présentée à l'annexe 5 du présent règlement.

Article 4.6 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.11.8

Le présent article modifie l'article 5.11.8 *Dispositions relatives aux activités industrielles à contraintes* en ajoutant, après le quatrième alinéa, le contenu suivant :

« Afin de limiter les nuisances à proximité du lieu d'emploi 7-C, des mesures de cohabitation des usages doivent être mises en place. De plus, les constructions et les aménagements doivent y être réalisés de façon à limiter les impacts sur les milieux naturels.

Spécifiquement pour la section nord du lieu d'emploi 7-C située dans l'affectation Forêt et récréation :

- L'ouverture de nouvelles rues ainsi que le prolongement des rues existantes sont interdits ;
- L'implantation d'infrastructures d'aqueduc et d'égout est interdite;

- En plus des usages autorisés par l'affectation Forêt et récréation, seuls les usages suivants sont utilisés :
 - Entreposage intérieur à titre d'usage principal ;
 - Service de déneigement et d'entretien de terrains ;
 - Entrepreneur général et spécialisé sans entreposage extérieur;
 - Services de paysagement. »

Article 4.7 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.14.6.3.1

Le présent article modifie l'article 5.14.6.3.1 *Emprise et aménagement d'un chemin ou d'une aire d'assemblage nécessaires à des éoliennes* en ajoutant, après le quatrième alinéa, le contenu suivant :

« Malgré les normes du présent article, une largeur, une superficie et/ou une pente excédentaire peuvent être permises conditionnellement à la production d'une expertise réalisée par un ingénieur indépendant compétent en la matière et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ). Cette norme d'exception est applicable uniquement pour les éléments suivants :

- 1) La largeur de l'emprise d'un chemin nécessaire à des éoliennes;
- 2) La surface de roulement d'un chemin nécessaire à des éoliennes;
- 3) La pente des fossés de drainage;
- 4) La pente des talus;
- 5) La superficie des aires d'assemblage nécessaires à des éoliennes;
- 6) La superficie des aires d'entretien nécessaires à des éoliennes.

L'expertise demandée doit être minimalement composée de la documentation suivante :

- 1) Une justification détaillée des besoins excédentaires ;
- 2) Une démonstration que ces largeurs, superficies et/ou pentes excédentaires ont été minimisées et que celles-ci permettent de :
 - a. Limiter les impacts négatifs sur le ruissellement de l'eau et l'environnement ;
 - b. Assurer la stabilité des pentes (une étude géotechnique pourra être exigée) ;
 - c. Répondre à des impératifs de sécurité (le cas échéant) ;
- 3) Un avis signé par l'ingénieur indépendant et membre de l'OIQ attestant que ces excédents ont été minimisés et qu'ils ne représentent pas un danger pour la sécurité du public ou l'environnement. »

Article 4.8 : AJOUT D'UNE DÉFINITION À L'ARTICLE 5.15.2

Le présent article modifie l'article 5.15.2 *Définitions* en ajoutant, avant la définition du terme « Immeuble protégé », le contenu suivant :

« *Maison d'habitation* : Une maison d'habitation d'une superficie d'au moins 21 mètres carrés qui n'appartient pas au propriétaire ou à l'exploitant des installations d'élevage en cause, ou à un actionnaire ou dirigeant qui est propriétaire ou exploitant de ces installations. »

Article 4.9 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.17.2

Le présent article modifie l'article 5.17.2 *Dispositions spécifiques à certains bâtiments situés dans la zone agricole provinciale* de la manière suivante :

- 1) Au deuxième alinéa, en ajoutant, après la dernière phrase, la phrase suivante :
« Le présent article permet donc uniquement les projets particuliers de modification ou d'occupation des bâtiments existants sur les lots listés au tableau 40. »
- 2) Au deuxième et au troisième alinéa, remplacer les termes « tableau 44 » par « tableau 40 ».
- 3) Dans le tableau 40, à la ligne du contenu associé au 8706, av. Royale, remplacer les lots « 4 583 031, 4 583 110 » par le lot « 4 583 554 ».

Article 4.10 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.17.2.1

Le présent article modifie l'article 5.17.2.1 *Usages permis dans les bâtiments assujettis* en remplaçant, au premier alinéa, le terme « tableau 44 » par « tableau 40 ».

Article 4.11 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.20.2

Le présent article ajoute, entre le deuxième et le troisième alinéa de l'article 5.20.2 *Roulottes, maisons mobiles ou unimodulaires*, le contenu suivant :

« L'utilisation de roulottes à des fins de cantine mobile ou de camion de cuisine mobile (*food-truck*) est néanmoins autorisée à l'intérieur du périmètre urbain. Cette utilisation doit toutefois être saisonnière. »

Article 4.12 : MODIFICATION DE L'ANNEXE 1

Le présent article modifie l'Annexe 1 *Grandes affectations du territoire* en remplaçant la Carte A intitulée « Grandes affectations du territoire – Partie sud » par la figure présentée à l'annexe 6 du présent règlement.

Article 4.13 : AJOUT D'EXEMPTIONS À L'ANNEXE 4

Le présent article modifie l'annexe 4 intitulée *Rues exemptées de la manière suivante* :

- 1) En remplaçant, dans la section « Boischatel », l'expression « Rue des Opales » par « Rue des Opales au nord de la rue des Saphirs ».
- 2) En remplaçant, dans la section « Boischatel », l'expression « Section est de la rue des Saphirs à partir de la rue Calixta-Laberge » par « Section est de la rue des Saphirs à partir de la rue des Turquoises ».
- 3) En ajoutant, dans la section « Saint-Tite-des-Caps », à la suite de « Rang Saint-Elzéar », une nouvelle puce reprenant le contenu suivant :
« Section de l'avenue Royale située à l'est du 364, avenue Royale ».

Article 4.14 : RENUMÉROTATION D'UNE ANNEXE

Le présent article change la numérotation de l'annexe intitulée *Carte représentant le secteur autorisé pour l'implantation d'un nouvel équipement de traitement des matières organiques* en la faisant passer du numéro « 21 » au numéro « 23 ».

Article 4.15 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.11.4

Le présent article modifie l'article 5.11.4 *Dispositions relatives aux équipements associés à la gestion des matières résiduelles* en remplaçant le renvoi vers l'annexe 21 par un renvoi à l'annexe 23.

CHAPITRE 5 DISPOSITIONS FINALES

Article 5.1 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur à compter de sa publication.

ADOPTÉ À CHÂTEAU-RICHER, CE 6^E JOUR DU MOIS DE MAI 2026.

Le Préfet,



Pierre Lefrançois

Le Directeur général
et greffier-trésorier,

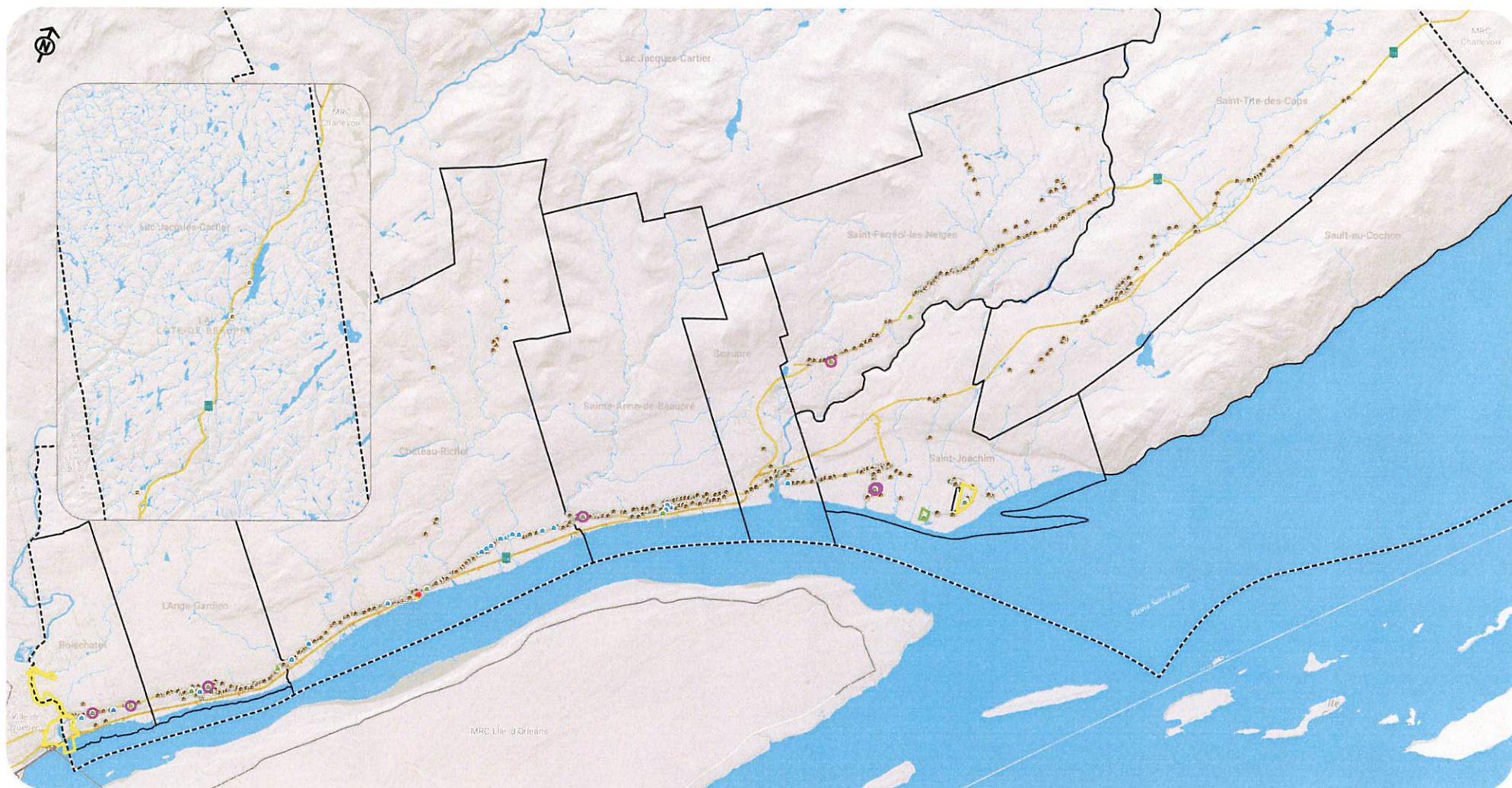


Jean-François Guillot

Annexe 1

du règlement #184.15

Figure 32 – Les sites et immeubles patrimoniaux



Inventaire du patrimoine

Immeubles patrimoniaux



Inventaire

Statut légal de protection:



Ché

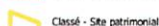


Classé

Zone protégée par statut juridique - catégorie :



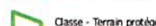
Citation - Site patrimonial



Classé - Site patrimonial



Classé - Aire protégée



Classé - Terrain protégé

Limites territoriales :



Limite administrative



Limite municipale

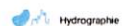
Réseau routier :



Route régionale



Réseau routier local



Hydrographie



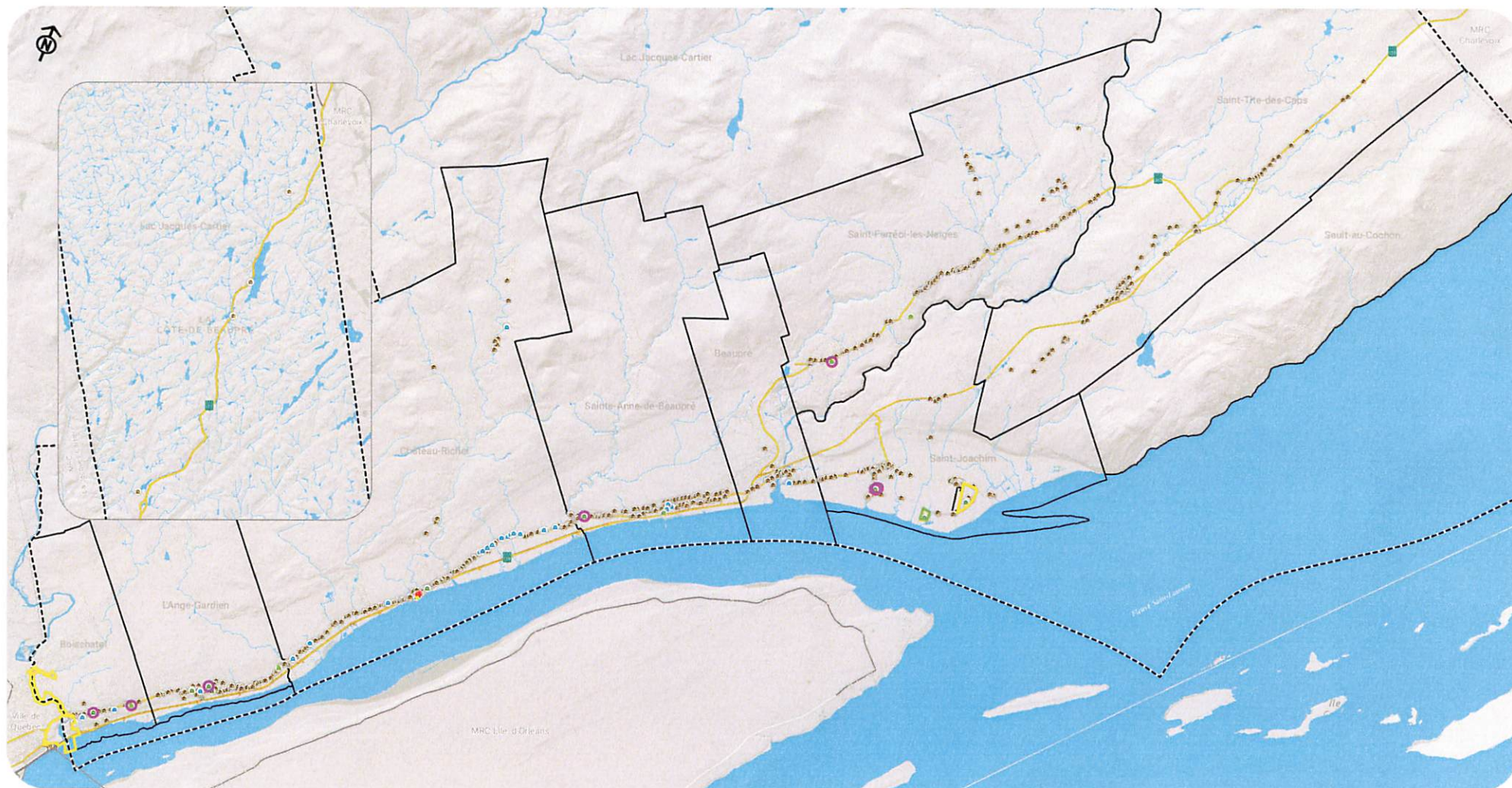
Carte réalisée par :
Le service d'aménagement de la MRC de la Côte-de-Beaupré
2026-02-18

Source : Gouvernement du Québec, 2026
Gouvernement du Québec, 2026
Inventaire du patrimoine MRC 2025

Annexe 1

du règlement #184.15

Figure 32 – Les sites et immeubles patrimoniaux



Inventaire du patrimoine

Immeubles patrimoniaux :



Inventaire

Statut légal de protection :



Cité

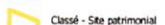


Classé

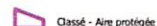
Zone protégée par statut juridique - catégorie :



Citation - Site patrimonial



Classé - Site patrimonial

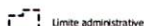


Classé - Aire protégée



Classé - Terrain protégé

Limites territoriales :



Limite administrative



Limite municipale

Réseau routier :



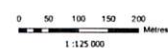
Route régionale



Réseau routier local



Hydrographie



Carte réalisée par :
Le service d'aménagement de la MRC de la Côte-de-Beaupré
2020-02-18

Source : (Données géographiques du Québec, 2018)
(Données géographiques du Québec, 2018)
(Données géographiques du Québec, 2018)

Annexe 2
du règlement #184.15

Annexe 6 – Inventaire des immeubles patrimoniaux

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
Beaupré					
272	10956, blvd Ste-Anne	forte	296	2024, rue de Fatima Est	supérieure
274	11080, avenue Royale	faible	297	1, rue des Érables	exceptionnelle
275	11079, avenue Royale	supérieure	298	11377, avenue Royale	faible
276	11092, avenue Royale	faible	299	11468, avenue Royale	moyenne
277	11097, avenue Royale	moyenne	301	11486, avenue Royale	supérieure
278	11114, avenue Royale	supérieure	302	11538, avenue Royale	forte
279	11122, avenue Royale	moyenne	303	11604, avenue Royale	supérieure
280	11111, avenue Royale	forte	304	11666, avenue Royale	supérieure
281	11134, avenue Royale	forte	305	11666, avenue Royale	moyenne
282	11156, avenue Royale	forte	306	11666, avenue Royale	supérieure
283	11185, avenue Royale	supérieure	308	11700, avenue Royale	supérieure
284	11131, rue Gagnon	forte	1045	11100, avenue Royale	moyenne
285	11221, avenue Royale	moyenne	1046	11137, avenue Royale	forte
286	11228, avenue Royale	moyenne	1047	250, rue Saint-Jean-Baptiste	forte
287	191, rue Saint-Jean-Baptiste	moyenne	1048	11331, avenue Royale	forte
288	209, rue Saint-Jean-Baptiste	moyenne	1049	15, rue des Outardes	forte
289	11239, avenue Royale	forte	1060	64, rue Simard	supérieure
290	11296, avenue Royale	exceptionnelle	1052	11079, avenue Royale	moyenne
291	11296, avenue Royale	forte	1053	11079, avenue Royale	forte
292	11310, avenue Royale	forte	1056	11320, avenue Royale	forte
293	11340, avenue Royale	moyenne	1057	11346, avenue Royale	forte
294	2, rue de Fatima Ouest	supérieure	1059	10947, boulevard Sainte-Anne	forte
295	10, rue de Fatima Est	supérieure			
Boischatel					
1	5019, avenue Royale	forte	43	5379, avenue Royale	moyenne
2	5025, avenue Royale	forte	45	5295, avenue Royale	moyenne
3	5049, avenue Royale	moyenne	47	5271, avenue Royale	moyenne
4	4 208 315	supérieure	48	5265, avenue Royale	forte
5	5391, avenue Royale	moyenne	49	5253, avenue Royale	forte
6	5397, avenue Royale	moyenne	50	5241, avenue Royale	forte
7	5415, avenue Royale	forte	51	5229, avenue Royale	moyenne
8	5415, avenue Royale	moyenne	52	5181, avenue Royale	moyenne
9	5421, avenue Royale	moyenne	53	5175, avenue Royale	moyenne
10	5421, avenue Royale	moyenne	54	5139, avenue Royale	moyenne

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
Boischatel (suite)					
11	5711, avenue Royale	supérieure	55	5103, avenue Royale	supérieure
12	5553, avenue Royale	moyenne	114	5283, avenue Royale	forte
13	5703, avenue Royale	forte	492	5190, avenue Royale	moyenne
14	5711, avenue Royale	supérieure	493	5217, avenue Royale	forte
15	5715, avenue Royale	moyenne	494	5310, avenue Royale	forte
16	5733, avenue Royale	moyenne	495	5433, avenue Royale	moyenne
17	5829, avenue Royale	forte	496	5835, avenue Royale	moyenne
18	5328, avenue Royale	forte	511	65, rue Bédard	supérieure
19	5340, avenue Royale	moyenne	512	5142, avenue Royale	supérieure
20	5352, avenue Royale	moyenne	40	5282, avenue Royale	forte
22	5580, avenue Royale	supérieure	41	5292, avenue Royale	forte
23	5580, avenue Royale	forte	42	5385, avenue Royale	forte
24	5580, avenue Royale	supérieure	513	20, côte de l'Église	moyenne
25	5580, avenue Royale	forte	514	505, côte de l'Église	forte
28	32, chemin des Commissaires	moyenne	515	5405, rue Dugal	forte
29	38, chemin des Commissaires	moyenne	516	5312, avenue Royale	moyenne
30	5022, avenue Royale	moyenne	517	5298, avenue Royale	forte
31	5048, avenue Royale	moyenne	518	5452, avenue Royale	supérieure
33	81, rue de la Garnison	forte	519	5584, avenue Royale	forte
35	5120, avenue Royale	forte	1065	5386, avenue Royale	faible
37	5250, avenue Royale	supérieure	1062	5289, avenue Royale	forte
38	5256, avenue Royale	supérieure	1064	5337, avenue Royale	forte
39	5268, avenue Royale	supérieure			
Château-Richer					
92	7007, avenue Royale	exceptionnelle	132	7650, avenue Royale	moyenne
93	7025, avenue Royale	supérieure	133	7703, avenue Royale	faible
95	7099, avenue Royale	moyenne	134	7711, avenue Royale	supérieure
96	7126, avenue Royale	supérieure	135	7723, avenue Royale	moyenne
97	7126, avenue Royale	moyenne	136	7725, avenue Royale	forte
98	7050, avenue Royale	forte	634	365, rue Pichette	moyenne
99	7034, avenue Royale	supérieure	635	367, rue Pichette	moyenne
100	7034, avenue Royale	supérieure	636	379, rue Pichette	forte
101	7022, avenue Royale	moyenne	637	394, rue Pichette	forte
102	7022, avenue Royale	faible	638	399, rue Pichette	forte

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
Château-Richer (suite)					
111	7244, avenue Royale	forte	647	276, rue du Couvent	moyenne
103	7002, avenue Royale	supérieure	639	14, côte de la Chapelle	forte
104	7140, avenue Royale	supérieure	640	19, côte de la Chapelle	moyenne
105	7168, avenue Royale	exceptionnelle	641	12, côte de la Chapelle	moyenne
106	7084, avenue Royale	supérieure	642	11, côte de la Chapelle	moyenne
107	7197, avenue Royale	moyenne	643	169, rue de l'Église	moyenne
108	7214, avenue Royale	supérieure	644	166, rue de l'Église	moyenne
109	7220, avenue Royale	forte	645	155, rue de l'Église	moyenne
110	7220, avenue Royale	moyenne	646	274, rue du Couvent	moyenne
111	7244, avenue Royale	forte	647	276, rue du Couvent	moyenne
113	7261, avenue Royale	moyenne	648	8131, avenue Royale	supérieure
115	7308, avenue Royale	forte	649	8131, avenue Royale	faible
116	7308, avenue Royale	forte	650	8131, avenue Royale	moyenne
117	7363, avenue Royale	supérieure	651	8158, avenue Royale	moyenne
118	7363, avenue Royale	exceptionnelle	652	8168, avenue Royale	forte
119	7385, avenue Royale	supérieure	653	8172, avenue Royale	moyenne
120	7422, avenue Royale	exceptionnelle	654	8174, avenue Royale	moyenne
121	7422, avenue Royale	supérieure	655	8182, avenue Royale	moyenne
122	7468, avenue Royale	moyenne	656	8184, avenue Royale	moyenne
123	7516, avenue Royale	exceptionnelle	657	8207, avenue Royale	moyenne
124	7524, avenue Royale	forte	658	8212, avenue Royale	forte
125	7572, avenue Royale	moyenne	659	8215, avenue Royale	forte
127	7584, avenue Royale	moyenne	660	8235, avenue Royale	faible
128	7584, avenue Royale	forte	661	8239, avenue Royale	forte
129	7630, avenue Royale	moyenne	662	8253, avenue Royale	moyenne
130	7650, avenue Royale	supérieure	663	8285, avenue Royale	moyenne
131	7650, avenue Royale	moyenne	664	8325, avenue Royale	supérieure
137	7740, avenue Royale	moyenne	665	8335, avenue Royale	faible
138	7744, avenue Royale	faible	666	8337, avenue Royale	moyenne
140	7753, avenue Royale	forte	667	8361, avenue Royale	forte
141	7757, avenue Royale	supérieure	668	8363, avenue Royale	forte
142	7767, avenue Royale	faible	670	8431, avenue Royale	forte
143	7773, avenue Royale	supérieure	671	8515, avenue Royale	supérieure
144	7784, avenue Royale	moyenne	672	8556, avenue Royale	supérieure

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
Château-Richer (suite)					
145	7784, avenue Royale	forte	675	8595, avenue Royale	supérieure
146	7795, avenue Royale	supérieure	676	8610, avenue Royale	supérieure
147	7807, avenue Royale	exceptionnelle	677	8655, avenue Royale	supérieure
148	7808, avenue Royale	forte	678	8667, avenue Royale	exceptionnelle
149	7825, avenue Royale	faible	679	8666, avenue Royale	supérieure
150	7825, avenue Royale	forte	680	8667, avenue Royale	supérieure
151	7831, avenue Royale	supérieure	681	8667, avenue Royale	supérieure
152	7831, avenue Royale	forte	683	8692, avenue Royale	supérieure
153	7840, avenue Royale	forte	684	8692, avenue Royale	moyenne
154	7860, avenue Royale	supérieure	685	8666, avenue Royale	supérieure
155	7871, avenue Royale	moyenne	686	8626, avenue Royale	forte
156	7874, avenue Royale	moyenne	687	8626, avenue Royale	forte
157	7882, avenue Royale	faible	688	8610, avenue Royale	forte
158	7890, avenue Royale	forte	689	8610, avenue Royale	forte
159	7890, avenue Royale	forte	690	8600, avenue Royale	forte
160	7897, avenue Royale	forte	691	8566, avenue Royale	supérieure
161	7902, avenue Royale	forte	692	8566, avenue Royale	supérieure
163	8706, avenue Royale	forte	693	8556, avenue Royale	moyenne
165	8720, avenue Royale	supérieure	694	8554, avenue Royale	forte
167	8851, avenue Royale	forte	695	8556, avenue Royale	supérieure
168	8851, avenue Royale	supérieure	696	8540, avenue Royale	faible
171	8861, avenue Royale	supérieure	698	8515, avenue Royale	forte
172	8861, avenue Royale	forte	699	8515, avenue Royale	moyenne
173	8931, avenue Royale	exceptionnelle	700	8494, avenue Royale	forte
175	8947, avenue Royale	supérieure	701	8494, avenue Royale	moyenne
176	8949, avenue Royale	moyenne	702	8494, avenue Royale	supérieure
177	8971, avenue Royale	supérieure	703	8480, avenue Royale	supérieure
179	8975, avenue Royale	forte	704	8454, avenue Royale	supérieure
180	8997, avenue Royale	moyenne	705	8440, avenue Royale	moyenne
181	8698, avenue Royale	faible	706	8354, avenue Royale	forte
182	8698, avenue Royale	moyenne	707	8352, avenue Royale	forte
183	8706, avenue Royale	moyenne	708	8340, avenue Royale	moyenne
184	8706, avenue Royale	moyenne	709	8338, avenue Royale	forte
185	8740, avenue Royale	supérieure	710	8310, avenue Royale	forte

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
Château-Richer (suite)					
186	8754, avenue Royale	forte	711	8294, avenue Royale	exceptionnelle
188	8768, avenue Royale	forte	712	8294, avenue Royale	forte
189	8780, avenue Royale	forte	713	8258, avenue Royale	supérieure
190	8776, avenue Royale	moyenne	714	8242, avenue Royale	moyenne
191	8790, avenue Royale	forte	715	8232, avenue Royale	forte
192	8800, avenue Royale	supérieure	716	8230, avenue Royale	moyenne
193	8830, avenue Royale	supérieure	1018	7478, avenue Royale	forte
195	8910, avenue Royale	supérieure	1019	7929, avenue Royale	moyenne
197	8954, avenue Royale	supérieure	1020	8032, avenue Royale	moyenne
198	8954, avenue Royale	forte	1021	211, route de Saint-Achillée Est	moyenne
199	8972, avenue Royale	supérieure	1022	211, route de Saint-Achillée Est	moyenne
200	8980, avenue Royale	supérieure	1023	211, route de Saint-Achillée Est	moyenne
201	8980, avenue Royale	forte	1024	266, route de Saint-Achillée Est	forte
205	8994, avenue Royale	moyenne	1025	266, route de Saint-Achillée Est	forte
206	8993, avenue Royale	moyenne	1026	266, route de Saint-Achillée Est	moyenne
509	2, rue Laval	moyenne	1027	266, route de Saint-Achillée Est	forte
510	7056, avenue Royale	moyenne	1028	, route de Saint-Achillée Est	supérieure
606	7925, avenue Royale	moyenne	1029	1034, route de Saint-Achillée Est	forte
607	7935, avenue Royale	exceptionnelle	1030	1057, route de Saint-Achillée Est	moyenne
608	7941, avenue Royale	supérieure	1031	1124, route de Saint-Achillée Est	forte
609	7945, avenue Royale	moyenne	1032	1123, route de Saint-Achillée Est	faible
610	7953, avenue Royale	supérieure	1033	1124, route de Saint-Achillée Est	moyenne
612	7932, avenue Royale	forte	1034	1124, route de Saint-Achillée Est	faible
613	7983, avenue Royale	moyenne	1035	1212, route de Saint-Achillée Est	moyenne
614	7991, avenue Royale	forte	1036	1279, route de Saint-Achillée Est	forte
618	8035, avenue Royale	forte	1038	34, route de Saint-Achillée Ouest	moyenne
619	8037, avenue Royale	moyenne	1039	292, rang Saint-Ignace	faible
620	6, rue de la Salle	moyenne	1040	8244, avenue Royale	moyenne
621	8070, avenue Royale	moyenne	1041	8387, avenue Royale	forte
622	8079, avenue Royale	moyenne	1042	8419, avenue Royale	moyenne
623	8091, avenue Royale	forte	1043	8556, avenue Royale	moyenne
624	8123, avenue Royale	moyenne	1069	8405, avenue Royale	forte
626	8102, avenue Royale	supérieure	1070	8666, avenue Royale	supérieure
627	8096, avenue Royale	moyenne	1071	266, route de Saint-Achillée Est	moyenne

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
Château-Richer (suite)					
628	8078, avenue Royale	moyenne	632	8028, avenue Royale	forte
629	8076, avenue Royale	moyenne	633	8000, avenue Royale	moyenne
630	8044, avenue Royale	forte	1068	141, rue de l'Église	moyenne
631	8036, avenue Royale	forte			
L'Ange-Gardien					
56	6502, avenue Royale	forte	545	6294, avenue Royale	moyenne
57	6536, avenue Royale	moyenne	546	6334, avenue Royale	exceptionnelle
58	6525, avenue Royale	supérieure	547	6346, avenue Royale	forte
59	6491, avenue Royale	moyenne	548	6354, avenue Royale	supérieure
60	6483, avenue Royale	forte	549	20, rue du Couvent Ouest	moyenne
61	6477, avenue Royale	moyenne	550	20, rue du Couvent Ouest	forte
63	6397, avenue Royale	forte	552	6349, avenue Royale	forte
64	6385, avenue Royale	moyenne	553	6357, avenue Royale	supérieure
65	6381, avenue Royale	supérieure	554	6364, avenue Royale	forte
66	6373, avenue Royale	moyenne	555	6388, avenue Royale	forte
67	6369, avenue Royale	moyenne	556	6462, avenue Royale	moyenne
68	6365, avenue Royale	moyenne	557	6466, avenue Royale	forte
69	7, rue de la Mairie	supérieure	558	6466, avenue Royale	moyenne
71	14, rue Adrien-Laberge	forte	559	10, rue de la Station	moyenne
73	50, rue Laberge	faible	560	38, rue de la Station	moyenne
74	6545, avenue Royale	moyenne	561	11, rue de l'Église	forte
75	6567, avenue Royale	moyenne	562	10, rue de l'Église	moyenne
76	6571, avenue Royale	moyenne	563	22, rue de l'Église	supérieure
77	6579, avenue Royale	moyenne	564	30, rue de l'Église	moyenne
78	6595, avenue Royale	forte	565	30, rue de l'Église	forte
79	6617, avenue Royale	exceptionnelle	566	34, rue de l'Église	moyenne
80	6617, avenue Royale	moyenne	567	6474, avenue Royale	moyenne
81	6617, avenue Royale	forte	568	39, rue Gariépy	forte
82	6633, avenue Royale	moyenne	569	8, rue Gariépy	moyenne
83	12, rue Vézina	moyenne	570	6731, avenue Royale	forte
84	6645, avenue Royale	moyenne	571	6731, avenue Royale	forte
85	6655, avenue Royale	supérieure	572	6731, avenue Royale	forte
86	6655, avenue Royale	moyenne	573	6739, avenue Royale	moyenne
87	6661, avenue Royale	moyenne	574	6745, avenue Royale	moyenne

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
L'Ange-Gardien (suite)					
88	6679, avenue Royale	forte	575	6749, avenue Royale	supérieure
89	6689, avenue Royale	moyenne	576	6757, avenue Royale	supérieure
90	6713, avenue Royale	supérieure	577	6769, avenue Royale	moyenne
91	6705, avenue Royale	moyenne	578	6773, avenue Royale	supérieure
497	6360, avenue Royale	moyenne	579	6773, avenue Royale	forte
498	6359, avenue Royale	forte	580	6785, avenue Royale	moyenne
499	22, rue de la Mairie	moyenne	581	6770, avenue Royale	forte
500	6198, avenue Royale	forte	583	6724, avenue Royale	supérieure
501	6498, avenue Royale	moyenne	584	46, rue Huot	forte
502	6510, avenue Royale	moyenne	585	6801, avenue Royale	supérieure
503	11, rue Vézina	moyenne	586	6805, avenue Royale	moyenne
504	6675, avenue Royale	faible	587	6800, avenue Royale	moyenne
505	6693, avenue Royale	moyenne	588	6817, avenue Royale	forte
506	6735, avenue Royale	moyenne	589	5, rue Légaré	moyenne
507	6883, avenue Royale	faible	590	6857, avenue Royale	supérieure
508	6977, avenue Royale	faible	591	6857, avenue Royale	moyenne
522	6349, avenue Royale	supérieure	592	6873, avenue Royale	moyenne
523	5, rue de l'Alliance	supérieure	593	6893, avenue Royale	forte
525	6323, avenue Royale	faible	594	6905, avenue Royale	supérieure
526	6291, avenue Royale	moyenne	595	6915, avenue Royale	moyenne
528	6279, avenue Royale	forte	596	6943, avenue Royale	moyenne
529	6279, avenue Royale	moyenne	597	6955, avenue Royale	moyenne
530	6279, avenue Royale	faible	598	6967, avenue Royale	forte
531	6245, avenue Royale	moyenne	599	6969, avenue Royale	moyenne
532	6241, avenue Royale	forte	600	6971, avenue Royale	faible
534	6215, avenue Royale	moyenne	601	6983, avenue Royale	exceptionnelle
535	6173, avenue Royale	forte	602	6999, avenue Royale	moyenne
536	6117, avenue Royale	forte	543	6214, avenue Royale	exceptionnelle
537	6095, avenue Royale	moyenne	544	6266, avenue Royale	forte
538	6055, avenue Royale	forte	603	6984, avenue Royale	supérieure
539	6039, avenue Royale	moyenne	604	6994, avenue Royale	supérieure
540	6027, avenue Royale	faible	605	6994, avenue Royale	moyenne
541	6198, avenue Royale	forte	1073	6377, avenue Royale	moyenne
542	6198, avenue Royale	moyenne	1073	6377, avenue Royale	moyenne

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
Sainte-Anne-de-Beaupré					
202	9001, avenue Royale	forte	743	385, côte Sainte-Anne	supérieure
203	9001, avenue Royale	forte	744	385, côte Sainte-Anne	supérieure
204	9001, avenue Royale	exceptionnelle	745	389, côte Sainte-Anne	supérieure
207	9011, avenue Royale	moyenne	746	393, côte Sainte-Anne	moyenne
208	9011, avenue Royale	forte	747	393, côte Sainte-Anne	forte
209	9006, avenue Royale	moyenne	749	403, côte Sainte-Anne	supérieure
210	9015, avenue Royale	supérieure	750	413, côte Sainte-Anne	supérieure
211	9015, avenue Royale	moyenne	751	424, côte Sainte-Anne	forte
212	9017-9019 avenue Royale	faible	752	432, côte Sainte-Anne	forte
213	9021, avenue Royale	moyenne	753	432, côte Sainte-Anne	moyenne
214	9022, avenue Royale	faible	754	432, côte Sainte-Anne	forte
215	9025, avenue Royale	faible	755	443, côte Sainte-Anne	supérieure
216	9027, avenue Royale	moyenne	756	453, côte Sainte-Anne	exceptionnelle
217	9029, avenue Royale	forte	757	463, côte Sainte-Anne	forte
218	9029, avenue Royale	faible	758	463, côte Sainte-Anne	forte
219	9029, avenue Royale	faible	759	486, côte Sainte-Anne	supérieure
220	9029, avenue Royale	moyenne	760	486, côte Sainte-Anne	moyenne
221	9028, avenue Royale	faible	761	505, côte Sainte-Anne	forte
222	9040, avenue Royale	supérieure	762	505, côte Sainte-Anne	forte
223	9040, avenue Royale	forte	763	505, côte Sainte-Anne	moyenne
224	9050, avenue Royale	supérieure	764	515, côte Sainte-Anne	forte
226	9050, avenue Royale	supérieure	765	523, côte Sainte-Anne	supérieure
227	9050, avenue Royale	exceptionnelle	766	523, côte Sainte-Anne	moyenne
228	9050, avenue Royale	forte	767	10018, avenue Royale	supérieure
229	9069, avenue Royale	moyenne	768	10018, avenue Royale	supérieure
230	9071, avenue Royale	moyenne	770	10018, avenue Royale	exceptionnelle
231	9081, avenue Royale	forte	773	1, côte Gravel	forte
232	9088, avenue Royale	forte	774	10101, avenue Royale	forte
233	9100, avenue Royale	moyenne	775	10143, avenue Royale	forte
234	9099, avenue Royale	forte	776	10175, avenue Royale	moyenne
235	9099, avenue Royale	moyenne	777	10183, avenue Royale	supérieure
236	9138, avenue Royale	faible	778	10199, avenue Royale	moyenne
237	9140, avenue Royale	forte	779	10287, avenue Royale	moyenne
238	9143, avenue Royale	forte	780	10291, avenue Royale	moyenne

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
Sainte-Anne-de-Beaupré (suite)					
239	9143, avenue Royale	moyenne	782	10359, avenue Royale	moyenne
240	9160, avenue Royale	supérieure	783	10385, avenue Royale	forte
241	9160, avenue Royale	moyenne	784	10425, avenue Royale	moyenne
242	9160, avenue Royale	forte	783	10385, avenue Royale	forte
243	9169, avenue Royale	moyenne	784	10425, avenue Royale	moyenne
244	9169, avenue Royale	moyenne	785	10433, avenue Royale	moyenne
245	9175, avenue Royale	moyenne	786	10537, avenue Royale	moyenne
246	9177, avenue Royale	forte	787	10557, avenue Royale	moyenne
247	9178, avenue Royale	moyenne	788	10583, avenue Royale	moyenne
246	9177, avenue Royale	forte	790	10595, avenue Royale	moyenne
247	9178, avenue Royale	moyenne	791	10611, avenue Royale	moyenne
248	9178, avenue Royale	moyenne	792	10625, avenue Royale	supérieure
250	9196, avenue Royale	forte	793	10625, avenue Royale	forte
251	9210, avenue Royale	moyenne	794	10625, avenue Royale	forte
252	9210, avenue Royale	forte	795	10655, avenue Royale	moyenne
253	9214, avenue Royale	moyenne	796	10655, avenue Royale	supérieure
254	9238, avenue Royale	moyenne	797	10689, avenue Royale	faible
255	9264, avenue Royale	forte	798	10737, avenue Royale	forte
256	9259, avenue Royale	supérieure	799	10671, avenue Royale	moyenne
257	9261, avenue Royale	forte	800	10558, avenue Royale	moyenne
258	9487, avenue Royale	moyenne	801	10298, avenue Royale	moyenne
259	9563, avenue Royale	moyenne	802	10278, avenue Royale	moyenne
260	9050, avenue Royale	forte	803	10266, avenue Royale	moyenne
261	9595, avenue Royale	exceptionnelle	2027	9495, avenue Royale	N/A*
262	9598, avenue Royale	moyenne	2028	9518, avenue Royale	N/A
263	9637, avenue Royale	forte	2029	9519-9523, avenue Royale	N/A
264	9641, avenue Royale	moyenne	2030	9527 -9529, avenue Royale	N/A
265	9634, avenue Royale	forte	2031	9528-9532, avenue Royale	N/A
266	9717, avenue Royale	moyenne	2032	9544, avenue Royale	N/A
267	9791, avenue Royale	supérieure	2033	9548, avenue Royale	N/A
268	9758, avenue Royale	forte	2034	9579, avenue Royale	N/A
269	10005, avenue Royale	forte	2035	9594, avenue Royale	N/A
270	8, rue du Sanctuaire	supérieure	2036	9614, avenue Royale	N/A
717	205, côte Sainte-Anne	exceptionnelle	2037	9618, avenue Royale	N/A

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
Sainte-Anne-de-Beaupré (suite)					
718	205, côte Sainte-Anne	supérieure	2038	9638, avenue Royale	N/A
719	235, côte Sainte-Anne	forte	2039	9646, avenue Royale	N/A
720	235, côte Sainte-Anne	moyenne	2040	9663, avenue Royale	N/A
721	239, côte Sainte-Anne	moyenne	2041	9671, avenue Royale	N/A
722	269, côte Sainte-Anne	supérieure	2042	9678, avenue Royale	N/A
724	287, côte Sainte-Anne	supérieure	2043	9682, avenue Royale	N/A
725	292, côte Sainte-Anne	supérieure	2044	9749, avenue Royale	N/A
726	292, côte Sainte-Anne	faible	2045	9770, avenue Royale	N/A
727	294, côte Sainte-Anne	supérieure	2046	9835-9843, avenue Royale	N/A
728	315, côte Sainte-Anne	exceptionnelle	2047	9856-9860, avenue Royale	N/A
730	8, côte Gravel	supérieure	2048	9863 -9865, avenue Royale	N/A
731	345, côte Sainte-Anne	moyenne	2035	9594, avenue Royale	N/A
732	345, côte Sainte-Anne	supérieure	2036	9614, avenue Royale	N/A
733	345, côte Sainte-Anne	moyenne	2037	9618, avenue Royale	N/A
734	351, côte Sainte-Anne	forte	2038	9638, avenue Royale	N/A
735	351, côte Sainte-Anne	supérieure	2039	9646, avenue Royale	N/A
736	349, côte Sainte-Anne	moyenne	2040	9663, avenue Royale	N/A
737	361, côte Sainte-Anne	forte	2041	9671, avenue Royale	N/A
738	361, côte Sainte-Anne	moyenne	2042	9678, avenue Royale	N/A
739	361, côte Sainte-Anne	forte	2043	9682, avenue Royale	N/A
740	373, côte Sainte-Anne	forte	2044	9749, avenue Royale	N/A
741	373, côte Sainte-Anne	forte	2045	9770, avenue Royale	N/A
742	373, côte Sainte-Anne	forte	2046	9835-9843, avenue Royale	N/A
804	10250, avenue Royale	supérieure	2047	9856-9860, avenue Royale	N/A
805	10088, avenue Royale	forte	2048	9863 -9865, avenue Royale	N/A
1050	9241, avenue Royale	forte	2049	9873, avenue Royale	N/A
1051	10315, avenue Royale	moyenne	2050	9877, avenue Royale	N/A
1090	9249, avenue Royale	moyenne	2051	9937 -9957, avenue Royale	N/A
1089	9120, avenue Royale	moyenne	2052	9989-9993, avenue Royale	N/A
1105	10333, avenue Royale	moyenne	2053	10025-10029, avenue Royale	N/A
1110	259, côte Sainte-Anne	moyenne	2054	10045, avenue Royale	N/A
1099	10111, avenue Royale	forte	2055	10062, avenue Royale	N/A
1094	10018, avenue Royale	forte	2056	10082-10086, avenue Royale	N/A
1101	10187, avenue Royale	forte	2057	10131-10135, avenue Royale	N/A

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
Sainte-Anne-de-Beaupré (suite)					
1095	10042, avenue Royale	moyenne	2058	10263, avenue Royale	N/A
1096	10046, avenue Royale	forte	2059	10294, avenue Royale	N/A
1097	10066, avenue Royale	moyenne	2060	10295, avenue Royale	N/A
1085	4, rue Paré	moyenne	2061	10299, avenue Royale	N/A
1086	8, rue Paré	forte	2062	10302, avenue Royale	N/A
1087	13, rue Paré	supérieure	2063	10306, avenue Royale	N/A
1103	10235, avenue Royale	supérieure	2064	10311, avenue Royale	N/A
2000	4, côte Côté	forte	2065	10322, avenue Royale	N/A
2001	8, côte Côté	N/A	2066	10343-10345, avenue Royale	N/A
2002	2, côte Gravel	N/A	2067	10346-10350, avenue Royale	N/A
2005	14, côte Guimond	N/A	2068	10354, avenue Royale	N/A
2007	34, côte Guimond	N/A	2069	10373-10377, avenue Royale	N/A
2008	2, rue Paré	N/A	2070	10390, avenue Royale	N/A
2009	10, rue Paré	N/A	2071	10405, avenue Royale	N/A
2010	15-17, rue Paré	N/A	2072	10406, avenue Royale	N/A
2011	40, rue Raoul-Fortier	N/A	2073	10458-10460, avenue Royale	N/A
2012	8, côte Routhier	N/A	2074	10467, avenue Royale	N/A
2014	3813704 et 3 813 732	N/A	2075	10507-10509, avenue Royale	N/A
2015	3 814 013	N/A	2076	10527, avenue Royale	N/A
2016	9010, avenue Royale	N/A	2077	10530, avenue Royale	N/A
2017	9045, avenue Royale	N/A	2078	10538, avenue Royale	N/A
2018	9128, avenue Royale	N/A	2079	10569, avenue Royale	N/A
2019	9185, avenue Royale	N/A	2080	10705, avenue Royale	N/A
2020	9250, avenue Royale	N/A	2081	10720, avenue Royale	N/A
2021	9258, avenue Royale	N/A	2082	10756, avenue Royale	N/A
2022	9269, avenue Royale	N/A	2083	229, côte Sainte-Anne	N/A
2023	9335, avenue Royale	N/A	2084	275, côte Sainte-Anne	N/A
2024	9391, avenue Royale	N/A	2085	387, côte Sainte-Anne	N/A
2025	9466, avenue Royale	N/A	2086	531, côte Sainte-Anne	N/A
2026	9490, avenue Royale	N/A	2087	9795, boulevard Sainte-Anne	N/A
			2088	9799, boulevard Sainte-Anne	N/A
			2089	9803, boulevard Sainte-Anne	N/A
			2090	1-3, rue du Sanctuaire	N/A

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
Saint-Ferréol-les-Neiges					
806	1813, avenue Royale	forte	883	4107, avenue Royale	forte
807	1820, avenue Royale	forte	884	4107, avenue Royale	forte
808	1830, avenue Royale	moyenne	885	4131, avenue Royale	moyenne
809	1853, avenue Royale	forte	886	4131, avenue Royale	forte
810	1880, avenue Royale	faible	887	4131, avenue Royale	moyenne
811	1897, avenue Royale	moyenne	888	4131, avenue Royale	faible
812	1963, avenue Royale	moyenne	889	4189, avenue Royale	faible
813	1981, avenue Royale	moyenne	890	4325, avenue Royale	faible
814	2017, avenue Royale	moyenne	891	4327, avenue Royale	moyenne
815	2078, avenue Royale	exceptionnelle	892	4469, avenue Royale	moyenne
816	2078, avenue Royale	forte	893	4469, avenue Royale	forte
817	2078, avenue Royale	forte	894	4469, avenue Royale	supérieure
818	2123, avenue Royale	forte	895	4495, avenue Royale	moyenne
819	2123, avenue Royale	moyenne	896	4505, avenue Royale	moyenne
820	2139, avenue Royale	forte	897	4527, avenue Royale	moyenne
821	2147, avenue Royale	moyenne	898	4587, avenue Royale	forte
822	2235, avenue Royale	moyenne	899	4571, avenue Royale	forte
823	2239, avenue Royale	moyenne	900	4771, avenue Royale	forte
824	2263, avenue Royale	forte	901	4771, avenue Royale	forte
825	2291, avenue Royale	faible	902	4849, avenue Royale	moyenne
826	2389, avenue Royale	moyenne	903	4849, avenue Royale	moyenne
828	2513, avenue Royale	forte	904	4873, avenue Royale	moyenne
829	2592, avenue Royale	forte	905	4933, avenue Royale	moyenne
830	2592, avenue Royale	moyenne	906	4933, avenue Royale	moyenne
831	2592, avenue Royale	forte	907	4963, avenue Royale	moyenne
832	2649, avenue Royale	supérieure	908	5067, avenue Royale	forte
833	2649, avenue Royale	forte	909	5067, avenue Royale	forte
834	2688, avenue Royale	faible	910	5165, avenue Royale	forte
835	2871, avenue Royale	forte	912	5165, avenue Royale	forte
836	2871, avenue Royale	moyenne	913	5203, avenue Royale	faible
837	2911, avenue Royale	supérieure	915	5203, avenue Royale	forte
838	2911, avenue Royale	forte	916	5297, avenue Royale	faible
839	3182, avenue Royale	exceptionnelle	917	5297, avenue Royale	moyenne
840	3349, avenue Royale	faible	918	5355, avenue Royale	faible

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
Saint-Ferréol-les-Neiges (suite)					
841	3375, avenue Royale	forte	919	5355, avenue Royale	forte
842	3437, avenue Royale	moyenne	920	5355, avenue Royale	moyenne
843	3432, avenue Royale	forte	921	5415, avenue Royale	moyenne
844	3432, avenue Royale	faible	922	5415, avenue Royale	forte
845	3457, avenue Royale	moyenne	924	5415, avenue Royale	moyenne
846	3470, avenue Royale	moyenne	925	5463, avenue Royale	moyenne
847	3432, avenue Royale	forte	926	5463, avenue Royale	moyenne
848	3480, avenue Royale	moyenne	927	5670, avenue Royale	faible
849	3492, avenue Royale	forte	928	5750, avenue Royale	faible
850	3521, avenue Royale	moyenne	879	4009, avenue Royale	moyenne
851	3521, avenue Royale	moyenne	882	4095, avenue Royale	forte
852	3553, avenue Royale	moyenne	929	5791, avenue Royale	moyenne
853	3553, avenue Royale	forte	930	430, rang Sainte-Marie	forte
854	3553, avenue Royale	forte	931	1223, rang Saint-Antoine	forte
855	3590, avenue Royale	moyenne	935	1206, rang Saint-Antoine	faible
856	3590, avenue Royale	forte	936	1157, rang Saint-Antoine	moyenne
857	3626, avenue Royale	moyenne	937	1109, rang Saint-Antoine	moyenne
858	3626, avenue Royale	moyenne	938	1049, rang Saint-Antoine	forte
859	3671, avenue Royale	moyenne	939	1049, rang Saint-Antoine	forte
860	3711, avenue Royale	forte	940	1049, rang Saint-Antoine	forte
861	3711, avenue Royale	forte	941	1049, rang Saint-Antoine	supérieure
863	3729, avenue Royale	supérieure	942	911, rang Saint-Antoine	moyenne
864	3801, avenue Royale	moyenne	943	608, rang Saint-Antoine	moyenne
865	3871, avenue Royale	moyenne	944	480, rang Saint-Antoine	forte
866	3871, avenue Royale	moyenne	946	350, rang Saint-Antoine	forte
867	3897, avenue Royale	moyenne	947	350, rang Saint-Antoine	faible
868	3941, avenue Royale	moyenne	948	350, rang Saint-Antoine	moyenne
869	3941, avenue Royale	forte	949	789, rang Saint-Nicolas	faible
870	3919, avenue Royale	forte	950	950, rang Saint-Nicolas	faible
871	3926, avenue Royale	moyenne	951	1065, rang Saint-Nicolas	moyenne
872	3938, avenue Royale	moyenne	952	1065, rang Saint-Nicolas	forte
873	3945, avenue Royale	moyenne	953	1093, rang Saint-Nicolas	moyenne
874	3971, avenue Royale	forte	954	1145, rang Saint-Nicolas	moyenne
875	3971, avenue Royale	forte	956	1223, rang Saint-Nicolas	forte

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
Saint-Ferréol-les-Neiges (suite)					
877	3985, avenue Royale	faible	1076	2465, avenue Royale	forte
878	3993, avenue Royale	faible			
Saint-Joachim					
310	84, avenue Royale	moyenne	386	394, chemin du Cap-Tourmente	moyenne
311	84, avenue Royale	supérieure	387	401, chemin du Cap-Tourmente	faible
312	84, avenue Royale	forte	388	410, chemin du Cap-Tourmente	moyenne
313	84, avenue Royale	moyenne	389	418, chemin du Cap-Tourmente	moyenne
314	101, avenue Royale	forte	390	422, chemin du Cap-Tourmente	faible
315	130, avenue Royale	supérieure	391	422, chemin du Cap-Tourmente	faible
316	166, avenue Royale	forte	392	426, chemin du Cap-Tourmente	forte
317	197, avenue Royale	moyenne	393	426, chemin du Cap-Tourmente	forte
318	202, avenue Royale	supérieure	394	434, chemin du Cap-Tourmente	faible
320	293, avenue Royale	forte	395	436, chemin du Cap-Tourmente	moyenne
321	386, avenue Royale	moyenne	396	438, chemin du Cap-Tourmente	faible
322	402, avenue Royale	moyenne	397	437, chemin du Cap-Tourmente	faible
323	403, avenue Royale	moyenne	398	425, chemin du Cap-Tourmente	moyenne
324	430, avenue Royale	moyenne	399	421, chemin du Cap-Tourmente	moyenne
325	454, avenue Royale	moyenne	401	413, chemin du Cap-Tourmente	forte
326	490, avenue Royale	moyenne	402	411, chemin du Cap-Tourmente	supérieure
327	492, avenue Royale	moyenne	403	417, chemin du Cap-Tourmente	moyenne
328	498, avenue Royale	moyenne	404	409, chemin du Cap-Tourmente	forte
329	506, avenue Royale	moyenne	405	409, chemin du Cap-Tourmente	moyenne
330	506, avenue Royale	supérieure	406	173, avenue Royale	moyenne
332	534, avenue Royale	faible	415	570, chemin du Cap-Tourmente	exceptionnelle
333	562, avenue Royale	moyenne	416	570, chemin du Cap-Tourmente	forte
334	562, avenue Royale	faible	417	570, chemin du Cap-Tourmente	forte
336	568, avenue Royale	moyenne	418	570, chemin du Cap-Tourmente	moyenne
337	578, avenue Royale	supérieure	419	701, chemin du Cap-Tourmente	supérieure
338	578, avenue Royale	forte	420	701, chemin du Cap-Tourmente	forte
339	578, avenue Royale	moyenne	421	701, chemin du Cap-Tourmente	moyenne
340	578, avenue Royale	supérieure	422	765, chemin du Cap-Tourmente	exceptionnelle
341	602, avenue Royale	moyenne	423	765, chemin du Cap-Tourmente	forte
342	602, avenue Royale	forte	424	765, chemin du Cap-Tourmente	supérieure
343	602, avenue Royale	forte	425	765, chemin du Cap-Tourmente	forte

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
Saint-Joachim (suite)					
344	602, avenue Royale	forte	426	765, chemin du Cap-Tourmente	forte
345	565, avenue Royale	faible	428	851, chemin du Cap-Tourmente	moyenne
346	529, avenue Royale	moyenne	429	970, chemin du Cap-Tourmente	supérieure
347	518, avenue Royale	forte	430	996, chemin du Cap-Tourmente	supérieure
348	513, avenue Royale	forte	431	28, rue Blondelle	exceptionnelle
349	513, avenue Royale	forte	432	28, rue Blondelle	forte
351	505, avenue Royale	moyenne	433	28, rue Blondelle	forte
352	505, avenue Royale	forte	434	28, rue Blondelle	forte
353	501, avenue Royale	moyenne	435	28, rue Blondelle	supérieure
354	3, chemin du Trait-Carré	supérieure	436	57, rue Blondelle	exceptionnelle
355	18, chemin du Trait-Carré	supérieure	437	57, rue Blondelle	forte
356	18, chemin du Trait-Carré	forte	438	77, rue Blondelle	supérieure
357	18, chemin du Trait-Carré	forte	439	69, rue Blondelle	forte
358	18, chemin du Trait-Carré	faible	440	69, rue Blondelle	faible
359	130, chemin du Trait-Carré	supérieure	441	69, rue Blondelle	forte
360	639, avenue Royale	moyenne	444	154, rue de l'Église	moyenne
361	629, avenue Royale	forte	445	154, rue de l'Église	forte
362	12, rue Fillion	moyenne	446	85, rue de l'Église	supérieure
363	1, chemin du Cap-Tourmente	moyenne	447	9, rue de l'Église	moyenne
364	1, chemin du Cap-Tourmente	forte	448	29, rue de l'Église	forte
366	18, chemin du Cap-Tourmente	faible	449	37, rue de l'Église	moyenne
367	26, chemin du Cap-Tourmente	forte	450	46, rue de l'Église	moyenne
368	26, chemin du Cap-Tourmente	moyenne	451	54, rue de l'Église	moyenne
369	73, chemin du Cap-Tourmente	supérieure	452	769, boulevard 138	moyenne
370	97, chemin du Cap-Tourmente	moyenne	453	805, boulevard 138	moyenne
371	132, chemin du Cap-Tourmente	supérieure	454	805, boulevard 138	forte
372	200, chemin du Cap-Tourmente	supérieure	2116	77-79, rue de l'Église	N/A
380	365, chemin du Cap-Tourmente	moyenne	2118	92, rue de l'Église	N/A
381	385, chemin du Cap-Tourmente	moyenne	2119	128, rue de l'Église	N/A
382	385, chemin du Cap-Tourmente	moyenne	2120	844, boulevard 138	N/A
383	393, chemin du Cap-Tourmente	faible	2121	884, boulevard 138	N/A
No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
Saint-Joachim (suite)					
384	394, chemin du Cap-Tourmente	moyenne	2122	884, boulevard 138	N/A
455	805, boulevard 138	forte	2123	290, chemin du Cap-Tourmente	N/A
456	844, boulevard 138	moyenne	2122	884, boulevard 138	N/A
1079	639, avenue Royale	forte	2123	290, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2091	148, avenue Royale	N/A	2124	290, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2092	153, avenue Royale	N/A	2125	570, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2093	261, avenue Royale	N/A	2126	570, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2094	293, avenue Royale	N/A	2128	705, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2095	482, avenue Royale	N/A	2129	748, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2096	3 815 086	N/A	2131	800, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2097	3 816 228	N/A	2132	875, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2098	65, rue la Miche	N/A	2133	963, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2099	114, rue la Miche	N/A	2134	18-22, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2100	114, rue la Miche	N/A	2135	740-745, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2101	238, avenue Royale	N/A	2136	Chemin du Cap-Tourmente	N/A
2102	518, avenue Royale	N/A	2137	415, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2103	546, avenue Royale	N/A	2138	426, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2104	553, avenue Royale	N/A	2139	429, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2105	585, avenue Royale	N/A	2140	386-390, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2106	557-559, avenue Royale	N/A	2141	983-985, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2107	9-17, chemin du Trait-Carré	N/A	2142	17, rue Blondelle	N/A
2108	76, rue de l'Église	N/A	2143	22, rue de l'Église	N/A
2109	84, rue de l'Église	N/A	2144	60, rue de l'Église	N/A
2110	85, rue de l'Église	N/A	2145	17-21, rue de l'Église	N/A
2111	109, rue de l'Église	N/A	2146	122, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2112	98-108, rue de l'Église	N/A	2147	715, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2113	518, avenue Royale	N/A	2148	386-390, chemin du Cap-Tourmente	N/A
2114	98-100, avenue Royale	N/A			
2115	141, rue de l'Église	N/A			
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente					
407	501, chemin du Cap-Tourmente	supérieure	412	501, chemin du Cap-Tourmente	exceptionnelle
408	501, chemin du Cap-Tourmente	forte	413	501, chemin du Cap-Tourmente	exceptionnelle

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente (suite)					
409	501, chemin du Cap-Tourmente	moyenne	414	501, chemin du Cap-Tourmente	forte
410	501, chemin du Cap-Tourmente	forte	1080	501, chemin du Cap-Tourmente	moyenne
411	501, chemin du Cap-Tourmente	supérieure	1081	501, chemin du Cap-Tourmente	forte
Saint-Tite-des-Caps					
457	180, boulevard 138	forte	975	194, avenue Royale	moyenne
458	410, boulevard 138	moyenne	976	194, avenue Royale	forte
459	408, boulevard 138	moyenne	977	202, avenue Royale	moyenne
460	599, boulevard 138	faible	978	205, avenue Royale	moyenne
461	607, boulevard 138	moyenne	979	214, avenue Royale	moyenne
462	617, boulevard 138	moyenne	980	214, avenue Royale	forte
464	628, boulevard 138	faible	981	219, avenue Royale	faible
465	637, boulevard 138	faible	982	222, avenue Royale	moyenne
466	655, boulevard 138	moyenne	983	222, avenue Royale	forte
468	681, boulevard 138	faible	984	229, avenue Royale	moyenne
469	756, boulevard 138	forte	985	229, avenue Royale	forte
471	763, boulevard 138	moyenne	986	242, avenue Royale	faible
472	796, boulevard 138	moyenne	988	247, avenue Royale	moyenne
473	593, avenue Royale	moyenne	990	257, avenue Royale	faible
474	593, avenue Royale	moyenne	991	262, avenue Royale	forte
475	589, avenue Royale	faible	992	264, avenue Royale	faible
476	581, avenue Royale	faible	993	269, avenue Royale	forte
477	578, avenue Royale	faible	994	269, avenue Royale	forte
478	562, avenue Royale	moyenne	995	271, avenue Royale	supérieure
481	518, avenue Royale	faible	996	274, avenue Royale	moyenne
482	508, avenue Royale	faible	997	300, avenue Royale	moyenne
484	460, avenue Royale	moyenne	998	3, rue du Pont	moyenne
485	465, avenue Royale	moyenne	999	16, rue du Pont	moyenne
486	12, rue Racine	moyenne	1000	301, avenue Royale	moyenne
487	8, rue Racine	faible	1001	312, avenue Royale	moyenne
488	422, rang Saint-Elzéar	moyenne	1002	314, avenue Royale	faible
489	412, Rang Saint-Elzéar	moyenne	1003	324, avenue Royale	faible
490	386, rang Saint-Elzéar	moyenne	1004	294, rang Saint-Elzéar	moyenne
491	379, rang Saint-Elzéar	moyenne	1005	294, rang Saint-Elzéar	supérieure
960	55, avenue de la Montagne	faible	1006	258, rang Saint-Elzéar	moyenne

No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale	No de fiche	Localisation (Adresse, matricule ou lot)	Cote de valeur patrimoniale
Saint-Tite-des-Caps (suite)					
961	85, avenue de la Montagne	moyenne	1007	264, rang Saint-Elzéar	faible
962	96, avenue de la Montagne	moyenne	1008	264, rang Saint-Elzéar	forte
961	85, avenue de la Montagne	moyenne	1007	264, rang Saint-Elzéar	faible
962	96, avenue de la Montagne	moyenne	1008	264, rang Saint-Elzéar	forte
967	133, avenue de la Montagne	moyenne	1013	306, rang Saint-Elzéar	moyenne
968	133, avenue de la Montagne	forte	1015	346, rang Saint-Elzéar	faible
969	135, avenue de la Montagne	forte	1016	358, rang Saint-Elzéar	faible
970	135, avenue de la Montagne	forte	1017	259, avenue Royale	faible
972	135, avenue de la Montagne	forte	1083	136, avenue de la Montagne	forte
973	168, avenue de la Montagne	moyenne	1082	682, boulevard 138	moyenne
974	173, avenue de la Montagne	moyenne			
TNO Lac-Jacques-Cartier					
	4002 67 1682 0 000 0000	N/A		4969 98 9267 0 000 0000	N/A
	4833 24 1537 0 000 0000	N/A		4984 28 4054 0 000 0000	N/A
	4964 80 1260 0 000 0000	N/A		4984 38 0785 0 000 0000	N/A
	4964 80 3190 0 000 0000	N/A			

* N/A : **Non applicable** en raison de la nouvelle méthodologie d'analyse des inventaires, développée par le ministère de la Culture et des Communications, qui n'implique plus la hiérarchisation de la valeur patrimoniale par l'attribution d'une cote.

Annexe 3
du règlement #184.15

Annexe 7 – Immeubles et sites patrimoniaux cités ou classés

Immeuble	Adresse	Année d'attribution de statut	Catégorie	Statut	Autorité
Beaupré					
Caveau de la maison Paré	11 486, avenue Royale	2007	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Boischatel					
Maison Jacob	5361, avenue Royale	1975	Immeuble patrimonial et aire de protection	Classement	MCC ¹
Manoir de Charleville	5580, avenue Royale	1965	Immeuble patrimonial et aire de protection	Classement	MCC ¹
Maison Léonidas-Vézina	5490, avenue Royale	2005	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Maison Pageau	258, du Bataillon	1991	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Site patrimonial de la Chute-Montmorency		1994	Site patrimonial	Classement	MCC
Maison de Claude-Gilbert-et-Claire-Gagnon ²	5056, avenue Royale	1991	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité MCC ²
Maison Vézina ²	171, des Grenadiers	1991	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité MCC ²
Château-Richer					
Maison Pierre-Thibault	8124, avenue Royale	2012	Immeuble patrimonial	Classement	MCC
Caveau à légumes	8610, avenue Royale	2010	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Caveau à légumes	8692, avenue Royale	2010	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Caveau à légumes	8705, avenue Royale	2010	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Caveau à légumes	8720, avenue Royale	2010	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Caveau à légumes	8755, avenue Royale	2010	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Caveau à légumes	8851, avenue Royale	2010	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Caveau à légumes	8861, avenue Royale	2010	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Caveau à légumes	0, avenue Royale (face au 8910, avenue Royale)	2010	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Caveau à légumes	1124, route de Saint-Achillée	2010	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Caveau à légumes	7025, avenue Royale	2010	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Caveau à légumes	7176, avenue Royale	2010	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Caveau à légumes	8128, avenue Royale	2010	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Caveau à légumes	8555, avenue Royale	2010	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Caveau à légumes	8595, avenue Royale	2010	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Caveau à légumes	8566, avenue Royale	2010	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Caveau à légumes 1	8667, avenue Royale	2010	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Caveau à légumes 2	8667, avenue Royale	2010	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Maison Guyon-Lessard	7753, avenue Royale	2008	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Site du patrimoine de la Place-de-l'Église	rue de l'Église	1997	Site patrimonial	Citation	Municipalité
Site archéologique des Couvents-de-Château-Richer	7976, avenue Royale	2015	Site patrimonial	Classement	MCC
Vieux couvent de Château-Richer ³	7976, avenue Royale	2008	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité MCC ³

Immeuble	Adresse	Année d'attribution de statut	Catégorie	Statut	Autorité
L'Ange-Gardien					
Chapelle de procession Notre-Dame-de-Grâce	avenue Royale	1981	Immeuble patrimonial	Classement	MCC
Chapelle de procession Saint-Roch	avenue Royale	1981	Immeuble patrimonial	Classement	MCC
Maison Laberge	14, Adrien-Laberge	1943	Immeuble patrimonial et aire de protection	Classement	MCC
Presbytère de L'Ange-Gardien	6357, avenue Royale	2009	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Château Zoé-Turgeon	6983, avenue Royale	2024	Immeuble patrimonial	Classement	MCC
Sainte-Anne-de-Beaupré					
Maison Racine	9050, avenue Royale	1975	Immeuble patrimonial et aire de protection	Classement	MCC
Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré	avenue Royale	2001	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Couvent des Rédemptoristes	10079, avenue Royale	2001	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Séminaire Saint-Alphonse	10029, avenue Royale	2001	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Couvent de Notre-Dame du Perpétuel-Secours	10075, avenue Royale	2013	Immeuble patrimonial	Citation	Municipalité
Le Cyclorama-de-Jérusalem	8, rue du Sanctuaire	2019	Immeuble patrimonial	Classement	MCC
Saint-Ferréol-les-Neiges					
Maison Côté	3182, avenue Royale	1965	Immeuble patrimonial	Classement	MCC
Maison Simard	2078, avenue Royale	1972	Immeuble patrimonial et aire de protection	Classement	MCC
Saint-Joachim					
Église de Saint-Joachim	rue de l'Église	1959	Immeuble patrimonial et aire de protection	Classement	MCC
La Grande-Ferme	800, chemin du Cap-Tourmente	2012	Immeuble patrimonial	Classement	MCC
Presbytère de Saint-Joachim	165, rue de l'Église	1966	Immeuble patrimonial et aire de protection	Classement	MCC
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente					
Site patrimonial du Domaine-du-Petit-Cap	501, chemin du Cap-Tourmente	2024	Site patrimonial	Classement	MCC
Chapelle Saint-Louis-de-Gonzague ⁴	501, chemin du Cap-Tourmente	2024	Immeuble patrimonial	Classement	MCC
Château Bellevue ⁴	501, chemin du Cap-Tourmente	2024	Immeuble patrimonial	Classement	MCC

¹ La responsabilité de gestion de l'aire de protection a été transférée à la municipalité de Boischatel en 2015.

² Situées dans le site patrimonial classé de la Chute Montmorency

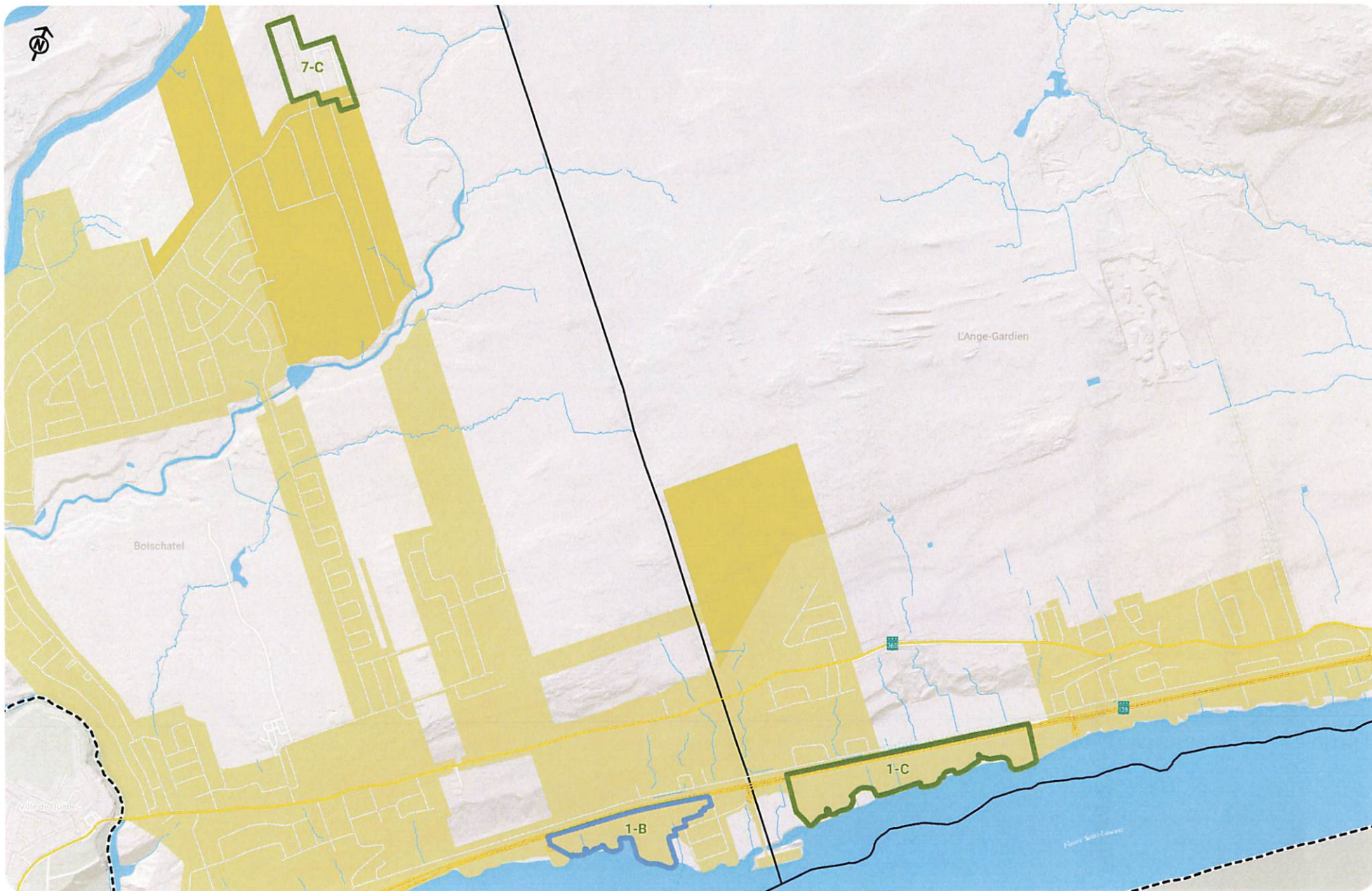
³ Fait partie du site archéologique classé des Couvents-de-Château-Richer

⁴ Situés dans le site patrimonial classé du Domaine-du-Petit-Cap

Annexe 4

du règlement #184.15

Figure 21 – Les lieux d'emploi de Boischatel et L'Ange-Gardien



Lieux d'emploi de Boischatel et de L'Ange-Gardien

Type de lieu d'emploi:

-  Type A
-  Type B
-  Type C

Périmètres d'urbanisation:

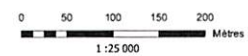
-  PU régional - Secteur prioritaire d'urbanisation
-  PU régional - Réserve d'urbanisation régionale
-  PU métropolitain - Réserve d'urbanisation métropolitaine

Limites territoriales:

-  Limite administrative
-  Limite municipale

Réseau routier:

-  Route régionale
-  Réseau routier local
-  Hydrographie



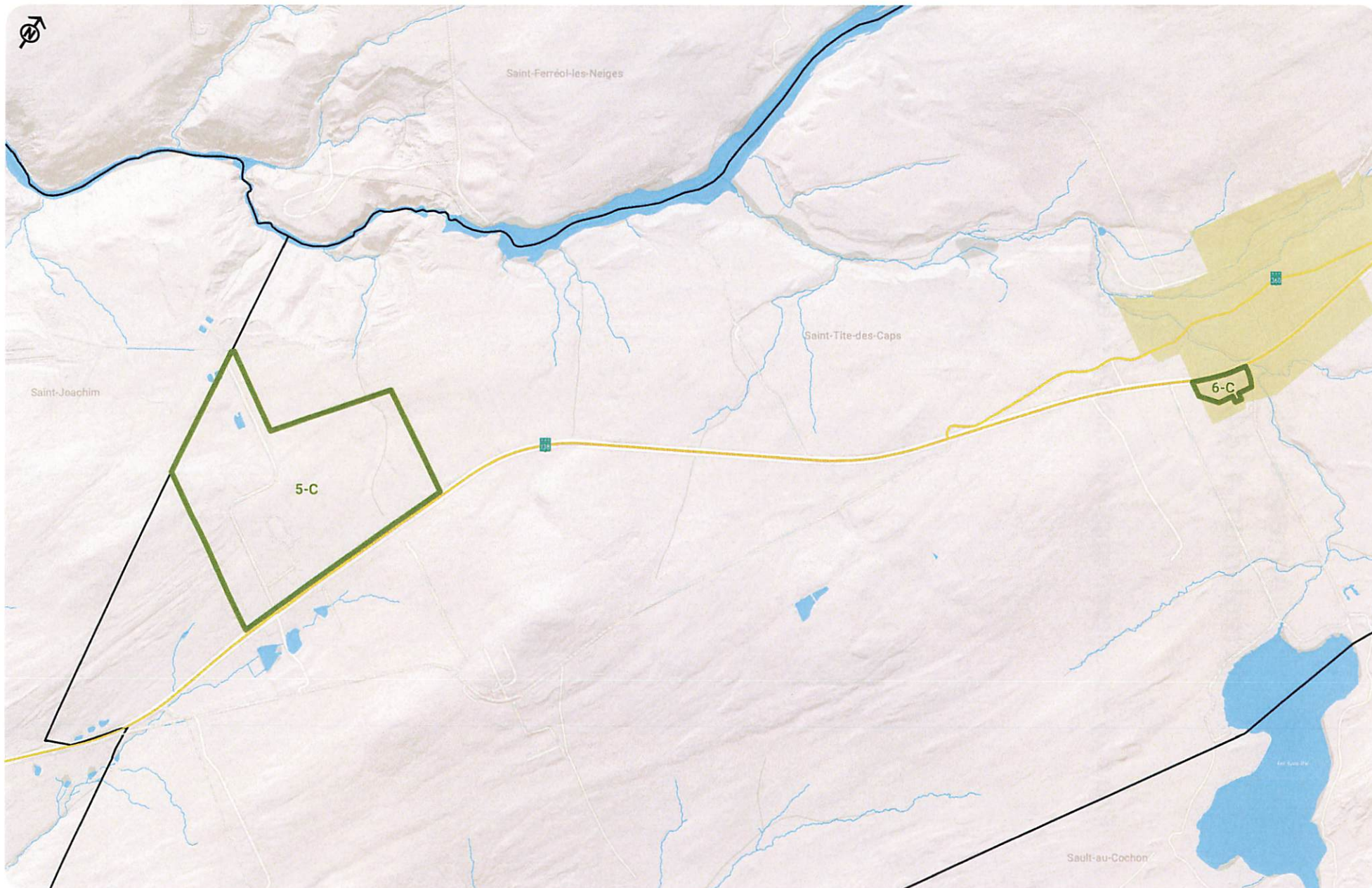
Carte réalisée par:
Le service d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré
2026-02-19

Source : © Gouvernement du Québec, 2026
© Gouvernement du Québec, 2026
Inventaire du patrimoine MRC 2025

Annexe 5

du règlement #184.15

Figure 26 – Les lieux d'emploi de Saint-Tite-des-Caps



Lieux d'emploi de Saint-Tite-des-Caps

Type de lieu d'emploi:

-  Type A
-  Type B
-  Type C

Périmètres d'urbanisation:

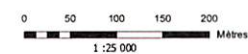
-  PU régional - Secteur prioritaire d'urbanisation
-  PU régional - Réserve d'urbanisation régionale
-  PU métropolitain - Réserve d'urbanisation métropolitaine

Limites territoriales :

-  Limite administrative
-  Limite municipale

Réseau routier :

-  Route régionale
-  Réseau routier local
-  Hydrographie

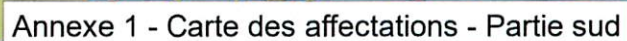


Carte réalisée par :
Le service d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré
2026-02-19

Source : © Gouvernement du Québec, 2026
© Gouvernement du Québec, 2026
Inventaire du patrimoine MRC (2025)

Annexe 6 du règlement #184.15

Annexe 1 – Carte A : Grandes affectations du territoire – Partie sud



 Périmètre d'urbanisation métropolitaine
 Réserve d'urbanisation métropolitaine
 Périmètre d'urbanisation régional
 Secteur prioritaire d'urbanisation
 Réserve d'urbanisation régionale

-  Cœur de village
-  Axe structurant
-  Pôle régional
-  Noyau périurbain régional
-  Agricole dynamique
-  Agricole viable
-  Agroforestier
-  Secteur déstructuré
-  Conservation
-  Forestière
-  Forêt et récréation
-  Forêt recherche et enseignement
-  Récréation extensive
-  Récréation intensive 1
-  Récréation intensive 2
-  Récréation extensive
-  Lieu d'emploi - Type A
-  Lieu d'emploi - Type B
-  Lieu d'emploi - Type C

— Autoroute
— Nationale, régionale et collective

 Municipalités de la Côte-de-Beaupré
 Territoire contigu à la MRC



Carte réalisée par :
Le service (aménagement) de la MRC de La Crosse-Beaupré
2026.02.19

Source: Statistics Canada, 2003.
 Statistics Canada, 2003.